

**Le 6 juillet 2018 à 9 heures**, les membres du Conseil municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 juillet 2018.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme ETIENNE-EL MALKI, M. TRAORÉ, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER (départ à 11 heures 20), Mme POISAT (départ à 9 heures 25), Mme BASSEZ, M. PIARD, M. PETIT, Mme BOYAU, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB (départ à 11 heures 16), Mme MORGANT, M. REISSER

Membres représentés :

Mme BENBELKACEM par M. PIARD, M. ROUSSEL par M. PETIT, Mme MATHONNAT par Mme ETIENNE-EL MALKI, Mme RAFFAELLI par Mme LATEB, Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ, M. VOT par M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEAU par M. GIBLIN, M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI, Mme BOUCHER par M. BANBUCK, Mme LOEMBÉ par Mme MORGANT, Mme KHABBAZ par M. AUBAGUE, Mme POISAT par Mme SOUGMI (à partir de 9 heures 25), Mme CHIBOUB par M. HASSANI (à partir de 11 heures 16), M. GIRIER par Mme BOYAU (à partir de 11 heures 20)

Membres absents :

M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance :

M. PETIT

*Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Il convient de désigner un secrétaire de séance. Il est proposé la candidature de Jean-Pierre PETIT. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Jean-Pierre PETIT est donc installé dans sa fonction de secrétaire de séance. Nous passons au rapport n° 36.

**N° 2018-036. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE » N° 2524-2018**

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

J'ouvre le débat. Qui veut la parole ?

**Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et Centriste)**

Monsieur le Maire, chers collègues, troisième Conseil municipal en dix jours... Vous essayez par toutes sortes de manœuvres de faire plier la majorité de cette assemblée démocratiquement élue, cette majorité qui réclame votre démission de votre fonction, fonction entachée par votre mise en examen et la perte de confiance qui s'en est suivie. Le Groupe MODEM et Centristes s'est fixé une ligne de conduite depuis maintenant plusieurs mois que cette affaire a commencé et n'en dévient pas. Il appelle toujours Jean-Marc Nicolle à démissionner de sa fonction de Maire. Nous tenons une fois de plus à affirmer ici que nous ne serons et nous ne sommes ni vos juges ni vos procureurs, mais seulement les représentants de la population kremlinoise qui s'impatiente devant le triste spectacle que nous leur donnons mais, surtout, que vous leur donnez. Car il ne faut pas confondre les causes et les conséquences. Tout a démarré de votre fait et non du nôtre. Il ne faudrait pas l'oublier.

### **Jérôme GIBLIN (*non inscrit*)**

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chers concitoyens, la semaine dernière, le Conseil municipal a été interrompu deux fois. Samedi 30 juin, Monsieur le Premier Adjoint nous a reproché de ne pas avoir condamné ou déploré les incidents du jeudi 28, selon lui, orchestrés. Il a brocardé une instrumentalisation, notamment de la jeunesse. Si j'ai choisi, samedi, de ne pas m'exprimer sur ce sujet, c'était par retenue et non par indifférence ; et pour regarder devant, en proposant avec d'autres élus une solution : la démission collective. Mais oui, rassurez-vous, j'ai été choqué par ce qui est survenu jeudi dernier et lors du Conseil précédent, mais pas selon le même prisme que vous. J'ai été choqué par un tel déploiement de police municipale à l'intérieur et nationale à l'extérieur de la Mairie : fouille à l'entrée, filtrage, armes, flash Ball, chiens muselés aboyant de longues minutes et dont on peut se féliciter qu'ils aient été bien tenus en laisse quand les enfants étaient sur le parvis de la Mairie. C'est à se demander où l'on se trouvait.

Il faut d'abord mesurer les incidents et se féliciter qu'aucune dégradation matérielle — et surtout aucun blessé — ne soit à déplorer. Toute violence est condamnable. Des manifestations un peu trop vives ont eu lieu. Oui. Mais comment penser qu'elles ont été orchestrées et que les citoyens soient manipulables ? C'est faire injure aux citoyens et aux conseillers municipaux d'opposition. Je n'ai appelé personne à manifester. Les citoyens viennent d'eux-mêmes. C'est vouloir créer la polémique que d'insinuer le contraire. C'est vouloir créer la polémique quand il faudrait du dialogue avec la population, ce qui vous permettrait d'entendre qu'une majorité de citoyens souhaite la démission de M. le Maire et/ou la tenue de nouvelles élections afin de renouveler le Conseil municipal. Ce dialogue est compromis quand on fait occuper, sauf les matins — il y a un progrès —, les 40 sièges disponibles pour le public dans la salle du Conseil par des soutiens du *statu quo*. Pourquoi craignez-vous tant l'expression de certains Kremlinoïses ? Et pourquoi avez-vous donc si peur d'une expression démocratique dans les urnes ? Que répondez-vous à notre demande de nous retrouver tous en Préfecture avec nos lettres de démission ? Samedi dernier, nous avons cru comprendre malheureusement que vous nous invitiez à démissionner nous seuls, et comptiez sur les nouveaux conseillers montants pour retrouver peut-être une majorité perdue par vous.

De votre côté, vous nous avez posé une question à plusieurs reprises : « Qui est votre chef ? Qui organise tout cela ? » Il faut cesser de prêter aux autres vos défauts et vos travers. Nous ne convoquons pas de citoyens acquis à notre cause en vue de faire de l'agitation. C'est vous qui voulez une salle du Conseil à votre main. Nous sommes dans un fonctionnement collégial où chacun a sa liberté et est l'égal de l'autre. Nous ne courons pas derrière un pouvoir personnel. Nous voulons un autre fonctionnement. Vous criez à l'acharnement. Mais, en vérité, les élus d'opposition et la population se montrent patients et mesurés. D'autres que nous martèleraient à chaque conseil les huit chefs de mise en examen, etc. Tout votre discours n'est qu'écran de fumée et victimisation. Les « méchants », entre guillemets, seraient les personnes qui fouleraient aux pieds la présomption d'innocence et l'État de droit, maniganceraient la bonne marche du travail municipal. Agiter ces chiffons rouges ne trompe personne. Vos propos se voulant tantôt agressifs et intimidants, tantôt larmoyants et culpabilisants sont sans portée. Laissons les Kremlinoïses s'exprimer démocratiquement. C'est la seule issue raisonnable et républicaine. Je vous remercie.

### **Fabien GUILLAUD-BATAILLE (*Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche*)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, je ne vais pas être long ce matin, d'abord parce que je partage entièrement l'intervention que vient de faire notre collègue Jérôme Giblin. Un mot sur la situation. Chacun l'a déjà rappelé, nous avons vécu plusieurs conseils municipaux particulièrement agités. Chacun d'entre nous ne peut que le regretter. Nous sommes bloqués — dans ce « nous », j'englobe l'ensemble du Conseil municipal. Bien sûr, nous pouvons débattre longtemps autour de cette table pour savoir, comme certainement vous l'estimez, que le blocage viendrait de ceux qui ont décidé de voter contre les délibérations. Pour notre part, évidemment, nous répondrions que le blocage — ainsi que cela a déjà été dit par certains ce matin — viendrait de vous et de votre décision de ne pas démissionner malgré les demandes que nous vous faisons.

Prenons un peu de hauteur ensemble. Plutôt que de savoir qui bloque, constatons ensemble calmement que c'est bloqué. À partir de là, en tant qu'élus représentant des citoyens et responsables, la question qui nous est posée est de trouver une solution. Nous avons exprimé cette solution samedi matin, pour ce qui concerne notre groupe. Je viens d'entendre Jérôme Giblin dire son accord.

Petit rappel légal. Pour procéder à une nouvelle élection, il faut qu'un tiers des sièges du Conseil municipal soit non pourvu. Qu'entend-on par « non pourvu » ? Cela veut dire que non seulement ceux qui occupent ces sièges à la date où nous parlons démissionnent, mais qu'aussi tous ceux qui étaient présents sur les listes en 2014 refusent de siéger à leur place. Sinon, ceux qui démissionnent sont seulement remplacés.

Pour y parvenir, il faut donc qu'une large majorité du Conseil municipal décide ensemble de démissionner. C'est la proposition que nous faisons : que nous le fassions tous ensemble sans présager de qui aurait tort ou raison sur le blocage que j'évoquais. En démocratie, lorsque les choses sont bloquées, il n'y a qu'un seul juge, qu'un seul arbitre : les citoyens, le vote, la démocratie. C'est donc la proposition que je reformule ce matin au nom de notre groupe. Rediscutons ensemble, prenons rendez-vous, profitons de l'été pour demander non seulement les démissions de ceux qui siègent autour de cette table, qu'ils y soient présents ou non. Regardons avec ceux qui figurent encore sur les listes pour obtenir une lettre qui indique simplement qu'ils refuseront de siéger. Nous pourrions alors ensemble retourner devant les citoyens pour que le seul juge en démocratie puisse faire son choix.

**Zohra SOUGMI, Maire Adjointe chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet éducatif territorial, et à la vie des quartiers Les Martinets, Le Fort, Les Barnufles et Les Glacis (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, bonjour. Je tiens à souligner que nous nous accordons tous sur le fait que le Conseil municipal n'est ni un théâtre ni un cirque et encore moins un tribunal. Revenons-en donc à la principale mission du Conseil municipal : celle de représenter les habitants et de délibérer les affaires de la commune. Vous nous dites sans cesse que vous ne remettez pas en cause la présomption d'innocence et que vous n'êtes pas contre les délibérations. Alors, réagissez, mesdames et messieurs les élus de la majorité, car nous partageons les mêmes valeurs de gauche. Et en votant comme eux, vous vous comportez comme des élus de droite. Cela n'a aucun sens. Et vos actes manquent cruellement de cohérence. Je vous le répète, la question de la démission du Maire, pour nous, ne se pose pas. Nous sommes un groupe, une équipe solide, unie et indivisible. Chaque jour, cette même équipe est sur le terrain et travaille au service des Kremlinois qui ne sont pas dupes. Contrairement à vos dires, la Ville n'est pas en crise. Les seuls moments de perturbations et de honte que nous connaissons se déroulent malheureusement lors du Conseil municipal à cause de l'instrumentalisation de quelques-uns. C'est pourquoi je vous prie, mesdames et messieurs les élus, d'arrêter ce blocage qui ne fait que perturber fortement les Kremlinois. Merci.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

**Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, quelques mots en complément. Naturellement, Fabien Guillaud-Bataille l'a bien indiqué, nous n'aurons pas d'accord sur les causes et les responsabilités de la situation de blocage qui est créée. Mais, je le regrette, elle est créée quand même par ceux qui votent contre, pas par ceux qui votent pour. Je rappelle la raison essentielle : c'est parce qu'un des droits fondamentaux de la défense a été violé et que le secret de l'instruction a été bafoué. Si le droit avait été respecté, personne ici ne connaîtrait l'affaire dans laquelle Jean-Marc Nicolle est entendu et, par conséquent, les questions qui se posent depuis quelques semaines ne se poseraient pas. J'ai encore entendu des appels à la morale. Mais, au-delà du respect général de la présomption d'innocence, ce manquement grave pour les droits de la défense n'a pas fait l'objet de beaucoup d'indignation.

J'entends Bernard Aubague parler de la majorité démocratiquement élue. Mais de quelle majorité parle-t-il ? L'addition de quelques groupes minoritaires qui s'entendent, contre tous les principes de droit, sur l'objectif de faire démissionner le Maire, ce n'est pas une majorité. Il s'agit de l'addition de quelques voix, de droite et de gauche, et de groupes qui, pris un à un, constituent une minorité. C'est si vrai que, si le Conseil municipal a dû être interrompu la semaine dernière, c'est que, sans le Groupe Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et apparenté et le Groupe UDE, cette pseudo-majorité ne pouvait délibérer toute seule.

On me parle de la population et des Kremlinois qui attendraient ceci. Mesdames, messieurs, chers collègues, il y a sans doute là un effet de loupe grossissant. En effet, nous n'avons pas les mêmes regards. Si mes informations sont exactes, il y avait hier, à l'appel d'une coalition de partis, une trentaine de personnes pour soutenir votre position. Est-ce là une majorité de la population ? Quand on s'appuie sur un mouvement populaire prétendu comme tel, on a sans doute des soutiens un peu plus nombreux. J'attends encore. Il y a quelques semaines, une votation était organisée sur le marché pour réclamer la démission du Maire. Je ne sais combien il y a eu de voix pour se prononcer. En tout cas, c'est resté étonnamment discret.

En revanche, je sais — parce que nous rencontrons aussi les Kremlinois — qu'ils sont bien plus nombreux à demander que cette agitation cesse et que les projets pour lesquels ils ont voté en 2014 soient mis en œuvre. La réalité est là. À ce stade, nous devons effectivement mettre en application le programme qui a été majoritairement adopté en 2014.

Ce programme, pour être mis en œuvre, nécessite le vote de certaines délibérations, dont une importante aujourd'hui. Pour moi, c'est persister à vouloir voter contre et à empêcher que ces délibérations soient adoptées qui est l'acte antidémocratique.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Je voudrais dire quelques mots. Je n'ai en effet pas eu l'occasion de m'exprimer lors des deux précédents Conseils municipaux. Cela va me permettre de répondre à un certain nombre d'éléments qui ont été donnés aujourd'hui ou lors des deux précédentes séances.

Premièrement, est-ce que j'ai été interdit dans mes fonctions ? Absolument pas. C'est un certain nombre d'élus du Conseil municipal qui décident de leur propre chef d'appliquer une sentence.

Monsieur Fabien Guillaud-Bataille, concernant la proposition que vous faites aujourd'hui et que vous avez faite la semaine dernière, je vous invite simplement à relire mon intervention du Conseil municipal du 31 mai. Vous avez repris à l'identique mes propos. Le seul jugement que j'accepte, si nous ne sommes pas capables d'attendre la justice Française, c'est le jugement du peuple Kremlinois. Je n'ai aucun problème à ce titre, vous pouvez le relire dans le compte rendu du 31 mai, la situation est très claire me concernant.

Sur la question des violences, de l'intimidation, des menaces, oui, violence il y a eu jeudi dernier, on les connaît, on les a subies, et nous ne racontons pas n'importe quoi, je me garderai de donner des noms.

Mais, quand une personne fait le siège de la Mairie que l'on connaît très bien et dont certaines personnes ont nié la présence dans le hall jeudi dernier et qui appelle en Mairie pour avoir des images qui n'existent pas, en effet, on enregistre simplement quand la Mairie est fermée, de manière à déposer plainte pour violences policières, affabulons-nous ? Qui affabule ? Qui divise ? Qui essaie d'orchestrer et de monter les Kremlinois les uns contre les autres ? Qui utilise le mot « tri » ? Cela a une connotation toute particulière dans notre histoire française. Oui, Monsieur Laurent, le mot « tri » n'est pas utilisé par hasard, surtout par vous, un ancien député de la République. Le mot « tri » est là pour diviser et faire naître de la haine entre les Kremlinois. C'est ce que vous voulez essayer de faire croire, et bien, nous ne céderons pas à l'intimidation, à la menace, à la violence dont malheureusement un certain nombre de mes soutiens font l'objet aujourd'hui. Ils déposeront plainte systématiquement, c'est ce à quoi je les ai encouragés et je continuerai à les encourager dans ce sens. Il y a des méthodes qui ne sont absolument pas acceptables.

Vous disposez donc de ma réponse. Peut-être que la période de l'été permettra effectivement de trouver la bonne solution. Je reviens sur l'objet de notre délibération. En effet, en principe, lors du Conseil municipal, on appelle des délibérations et on se prononce sur la base des délibérations. Jusqu'à preuve du contraire, un Conseil municipal, c'est cela et cela reste d'abord cela, ce n'est pas autre chose.

Je voudrais répondre à M. Laurent ; lors du Conseil municipal de jeudi dernier, il a expliqué que cette délibération était datée du 1<sup>er</sup> janvier 2018 mais que nous la présentions seulement en mai. Il a dit que, de toute façon, ce n'était pas grave et qu'elle pourrait être adoptée, sans toutefois comprendre pourquoi elle était présentée à cette date. Il a ajouté qu'il fallait en appeler au sérieux et à la responsabilité, que le budget avait été voté en recettes et en dépenses. Monsieur Laurent, vous avez la mémoire courte. Peut-être aviez-vous effectivement beaucoup d'autres préoccupations à l'époque, mais, en 2014, puisqu'il s'agit d'une convention triennale, à quel moment avez-vous fait passer la délibération ? Tout à fait, le 25 septembre, vous ne l'avez pas faite passer le 1<sup>er</sup> janvier. N'agitez pas de fausses rumeurs.

**Jean-Luc LAURENT (*non inscrit*)**

C'est vous.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Non, reprenez tout simplement votre intervention, Monsieur Laurent. Chaque Kremlinois en sera témoin puisque les séances du Conseil sont de toute façon enregistrées.

Un autre élément. Il semblerait que cette recette de 670 680 euros (recette prévisionnelle qui sera calculée sur la base du taux d'occupation de l'ensemble de nos structures de petite enfance) ne serait pas un problème. On agiterait le fait qu'il faudrait baisser certaines dépenses si cette recette n'entraîne pas dans le budget de la Ville. Oui, bien sûr qu'il faut le faire. Il faut le faire avec responsabilité et tenir compte de la situation. Il n'y aurait rien de pire que de laisser déraiser le budget en dépenses avec

une recette hypothétique, surtout de ce montant de presque 700 000 euros. D'ailleurs, en 2008 et 2009, qu'avons-nous fait, Monsieur Laurent ? En 2008 et 2009, au plus profond de la crise des *subprimes*, il y a eu des difficultés sur une recette dans le budget de la Ville qui s'appelle les droits de mutation. Il y avait environ 1,2 million d'euros inscrits en recettes. Le marché de l'immobilier étant alors particulièrement difficile et très ralenti, il avait fallu rapidement anticiper une baisse de recettes qui s'est révélée s'établir entre 750 et 800 000 euros. Qu'avons-nous fait alors en toute responsabilité avec les services ? Nous avons cherché les économies nécessaires à l'intérieur du budget de manière à ne pas laisser dérapier le budget. Voilà la responsabilité.

Ce n'est absolument pas des menaces, mais seulement du sérieux et de la responsabilité. Si cette recette n'est pas adoptée par le Conseil municipal, les élus qui assument leur responsabilité devront alors trouver les économies nécessaires dans le budget. Je parle d'économies. Dans le courrier que j'ai adressé à quelques élus du Conseil municipal, je n'ai pas agité de chiffon rouge sur la suppression de manifestations. J'ai parlé d'arbitrages budgétaires. Quand on parle d'arbitrages budgétaires, on peut très bien continuer à mener nos actions mais en en réduisant quelquefois l'ampleur et l'amplitude, voire un certain nombre d'actions.

Sur cette délibération, je vous propose un vote à bulletin secret. Je vais donc appeler le Conseil municipal à se prononcer sur ce vote à bulletins secrets.

*9 heures 25 : départ de Carole Poisat (pouvoir donné à Zohra Sougmi).*

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Jean-François Banbuck m'informe que, pour des raisons professionnelles, Carole Poisat nous a quittés à 9 heures 25. Elle a laissé pouvoir à Zohra Sougmi.

Je passe au vote concernant le vote à bulletins secrets. Qui est pour ? Il y a 14 voix pour.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Le vote à bulletins secret est adopté. Vous pouvez distribuer les bulletins, s'il vous plaît. Pour être adopté, le vote à bulletin secret nécessite l'approbation d'un tiers du Conseil municipal. Vous avez des difficultés avec le CGCT, Monsieur Laurent.

Je rappelle que le Conseil municipal a été convoqué lundi. Il y a donc mardi, mercredi, jeudi, soit trois jours francs.

**Fabien GUILLAUD-BATAILLE (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)**

Monsieur le Maire, juste une indication de procédure de votre part. On écrit donc « pour », « contre » ou « abstention » sur les bulletins. Il faut que les choses soient bien claires. Je vous remercie.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Le secrétariat est ouvert. Sont appelés à voter : Jean-François Banbuck, Geneviève Etienne-El Malki, Ibrahima Traoré, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Sarah Benbelkacem par le pouvoir de M. Piard, Didier Roussel par le pouvoir de Jean-Pierre Petit, Laurent Girier, Carole Poisat par le pouvoir de Zohra Sougmi, Ghislaine Bassez, Estéban Piard, Paule Mathonnat par le pouvoir de Geneviève Etienne-El Malki, Monique Raffaëlli par le pouvoir de Ghania Lateb, Jean-Pierre Petit, Lina Boyau, Nadia Mersali-Laloupo par le pouvoir de Ghislaine Bassez, Jean-Luc Laurent, Didier Vot par le pouvoir de Fabien Guillaud-Bataille, Ghania Lateb, Jérôme Giblin, Fabien Guillaud-Bataille, Léna Amoura par le pouvoir de Bernard Chappellier, Vincent Rousseau par le pouvoir de Jérôme Giblin, Ludwig Loison-Robert par le pouvoir de Rose Alessandrini, (Arnaud Weber-Guillouet est absent), Saïd Hassani, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Léa Morgant, Cécile Boucher par le pouvoir de Jean-François Banbuck, Pascal Reisser, Rose-Marie Loembé par le pouvoir de Léa Morgant, Colette Khabbaz par le pouvoir de Bernard Aubague.

Pour le dépouillement, j'appelle Rose Alessandrini, notre doyenne, avec Léa Morgant. Êtes-vous d'accord ?

**Rose ALESSANDRINI, Maire Adjointe chargée des questions relatives aux solidarités (actions sociale, centre social Germaine-Tillion, opérations funéraires et attestations d'hébergement) (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

Est-ce la plus jeune ?

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Il me semble que c'est Estéban Piard qui doit être le plus jeune. Dans ce cas, c'est Estéban Piard.

*Dépouillement des bulletins secrets.*

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

34 bulletins ont été constatés dans l'urne : 14 pour, 19 contre et 1 abstention

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

La délibération est rejetée. Nous passons à la délibération n° 37.

**N° 2018-037. ADHESION DU CENTRE SOCIAL GERMAINE-TILLION A L'ASSOCIATION « CULTURE DU CŒUR »**

**Rose ALESSANDRINI, Maire Adjointe chargée des questions relatives aux solidarités (actions sociale, centre social Germaine-Tillion, opérations funéraires et attestations d'hébergement) (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être sans doute plus brève que les uns et les autres. Je ne suis pas beaucoup intervenue ces temps-ci, mais je vous ai beaucoup écoutés et regardés. Je déplore une chose, c'est que la raison et la décence aient quelquefois déserté ces lieux. La raison, c'est l'application stricte du droit. La majorité n'en a pas voulu. Quant à la décence, je pense qu'il n'a échappé à personne que les débats ont été pollués par un combat singulier opposant deux personnages qui sont ici. Ce combat n'a rien à faire dans cette salle. Je ne vais pas ajouter aux commentaires. Je vais vous rappeler que toute période de crise, même de guerre, connaît une trêve.

Je vous propose d'en faire une à l'occasion de cette délibération dont je rappelle l'intérêt. Il s'agit de permettre au centre social de renouveler l'abonnement à l'association Culture du cœur. Rien que les deux mots, « culture » et « cœur », devraient faire l'unanimité. Quelle est la conséquence matérielle de cet abonnement ? Nous permettons à une population défavorisée, qui croit n'avoir pas droit à la culture, d'y accéder. Je vous donne un chiffre : en 2017 et au début 2018, nous avons distribué quelque 400 places pour des musées, des activités théâtrales à l'ECAM, dans des théâtres à Paris. 400 personnes qui croyaient être en marge de la culture y ont eu accès avec toujours l'accompagnement d'un bénévole de cette association. C'est dire que nous avons donné à ces 400 personnes l'acte suprême de la solidarité qui est l'accès à la culture, tout ceci moyennant une cotisation de 100 euros par an. Si la majorité d'entre vous, vous rejetez cette délibération, je voudrais vous faire prendre conscience que ce n'est pas le Maire que vous allez sanctionner, mais la population qui n'en bénéficiera plus. Je vous laisse donc responsable de votre choix.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Merci, Rose. Y a-t-il des interventions ?

**Jean-Luc LAURENT (non inscrit)**

Sur cette délibération et les propos que vient de tenir Rose Alessandrini, je voudrais dire que ce n'est pas un combat entre deux personnes. Il ne faut pas oublier la cause de la crise que nous connaissons. La mise en examen du Maire conduit une majorité d'élus à considérer qu'il n'est pas en situation de demeurer Maire de la Ville du Kremlin-Bicêtre et qu'il doit se retirer. C'est donc un désaccord total qu'il y a entre le Maire et son Conseil municipal, plus exactement sa majorité qu'il ne détient plus pour faire passer des délibérations. Nous n'avons pas d'autres possibilités que de voter contre puisque nous ne pouvons retirer la confiance au vote qui est intervenu le 16 janvier 2016 élisant Jean-Marc Nicolle Maire du Kremlin-Bicêtre. Nous n'avons pas d'autres solutions que de voter contre les délibérations pour qu'il comprenne qu'il doit démissionner.

Sur cette délibération, présentée par Rose Alessandrini, qui est un renouvellement de cotisation de 100 euros pour des actions tout à fait utiles, nous ne nous prononçons pas sur le fond. Nous pourrions voter favorablement sur cette idée qui a déjà été mise en œuvre. Mais toute délibération qui est adoptée permet au Maire de considérer qu'il a les moyens de continuer à exercer sa mission.

Sur cette délibération, Rose Alessandrini, je voudrais vous faire remarquer que la délégation de pouvoir que nous avons confiée au Maire vous permet de ne pas passer en Conseil municipal puisqu'il s'agit d'une réadhésion. C'est l'alinéa 24 de la délégation de pouvoir. Toute demande de réadhésion peut faire l'objet d'une décision du Maire. En tout cas, c'est ce qui ressort de la délibération. Je voulais le souligner.

**Ghania LATEB (*Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté*)**

Mesdames, messieurs, bonjour. Je serai très brève. Nous en avons assez des répétitions. Je ne vais pas me lancer dans une ultime répétition. Je salue le vote à bulletins secrets auquel nous avons eu droit ce matin. Au moins, chacun de nous a pu voter en conscience, tout seul face à son bulletin. Je me projette dans le futur, quand nous redeviendrons complètement amis, quand la population aura réussi à oublier tout le mal qui s'est fait. D'ici là, au moins, personne ne pourra dire qu'on lui a « mis la pression ». Il n'y a pas eu de pression. Je vous remercie donc pour ce vote secret.

Concernant la cotisation de 100 euros à Culture du cœur, je ne peux pas faire mieux que Rose Alessandrini qui a très bien expliqué à quoi cela sert, pour des gens qui n'ont pas forcément le même calendrier que nous, qui nous apprêtons peut-être à partir en vacances pour profiter du soleil et de la mer. Certains n'ont pas cette chance-là. Donc l'histoire du « Oui, ce n'est que 100 euros, mais malheureusement, je vais m'abstenir ou voter contre », franchement, je ne sais pas comment vous pourrez leur expliquer cela plus tard.

Culture du cœur est une action culturelle. Je vous invite vraiment à voir les objectifs, les moyens mis en place et les équipes pluridisciplinaires qui s'investissent pour mener à bien ces actions avec très peu de moyens. Malgré les restrictions de toutes les années précédentes, à l'époque de Hollande et de Sarkozy, tous les élus présents ont quand même essayé de fournir un support et un appui pour que ces associations puissent continuer à vivre. Les personnes mêmes qui ont contribué à mettre en place cette aide très précieuse empêchent aujourd'hui qu'elle parvienne aux gens. Au moment de la campagne électorale municipale, quand il faudra s'unir et aller devant les Kremlinois, j'aurais du mal à leur dire que nous ne l'avons pas donnée.

**Geneviève ÉTIENNE EL MALKI, Maire adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la coordination des conseils de quartier et à la vie associative (*Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre*)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, quelle curieuse conception de la démocratie... Pour ne pas commenter des éléments antérieurs, contentons-nous de ce qui se passe ici entre nous ce matin. Les Grecs considéraient que la démocratie était ce qui se passe entre des gens réunis dans un même lieu où la parole peut porter. C'est bien le cas ici. Je me suis entendue dire, à titre collectif, avec d'autres élus ici, que nous nous comportons comme des élus de droite. Quelle curieuse conception aussi de la vie politique...

Monsieur le Maire, nous trouver en désaccord sur la situation actuelle et la façon dont nous devons nous positionner face à elle, ce n'est pas faire un choix de droite ou de gauche. À ce propos, puisque l'on en vient sur ce terrain, je ne crois pas que le nouveau groupe, qui est apparu dans les semaines passées, prénommé Le Kremlin-Bicêtre en Avant, revendique de manière explicite une orientation de gauche. Nous pourrions débattre philosophiquement à un autre moment des leçons idéologiques de savoir qui est à gauche et qui est à droite. Je ne vote pas comme un élu de droite. Il se peut que je vote la même chose qu'un élu de droite en la circonstance qui nous réunit ici ce matin. Je l'assume complètement. Je n'accepte absolument pas qu'on ait à tomber dans ce type de piège.

Pour ce qui est de la délibération qui nous est présentée, oui, en effet, c'est une mesure très emblématique de cette politique de gauche que nous menions ensemble, que nous avons décidé de mener quand nous avons fabriqué une liste d'union des partis de gauche en 2014. Maintenant, si on se penche sur la situation actuelle, le moins que l'on puisse dire est que les partis qui constituaient la liste de 2014 ne se retrouvent plus ensemble et qu'il s'est créé une nouvelle entité, qu'il y a eu des vacillements d'un groupe à l'autre. Je ne retrouve plus très clairement les camarades et les partis partenaires avec lesquels j'ai voulu porter mon engagement. En conséquence, nous sommes actuellement dans une situation de crise. Je compte sur l'intelligence citoyenne pour nous entendre. Nous ne nous prononçons pas sur la pertinence des dossiers, mais nous marquons notre position face à une situation. Je finirai sur ce point. Il y a une situation de départ mais elle a évolué déjà. Je ne veux pas revenir sur les faits initiaux, mais sur tout ce qui se passe et tout ce que l'on entend depuis plusieurs mois et depuis les derniers conseils municipaux. Il y a donc les faits de départ, mais aussi tout ce que cela a généré comme propos, menaces, extrapolations, situations burlesques voire complètement incompréhensibles. Rien que tous ces événements surgis depuis mars m'indiquent et nous indiquent qu'il s'agit de faire un pas de côté et, pour le moment, d'exprimer notre position par un vote contre.

**Bernard CHAPPELLIER, Maire Adjoint chargé des questions relatives aux sports et au développement des pratiques sportives (Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes)**

Chers collègues, mesdames et messieurs, quand, en 2014, nous avons accepté de rejoindre la gauche, c'était sur la base d'un programme. Nous entendons bien aller jusqu'au bout de ce programme. Je partage ce que vient de dire Geneviève El Malki. Moi non plus, je ne me reconnais plus chez certains de mes amis de gauche. Je rappelle que, lorsque j'étais dans l'opposition, M. Laurent s'amusait à m'appeler « M. Bernard Aubague » pour me narguer à l'époque. Cela ne m'a pas empêché de voter le budget à chaque fois parce que je votais pour l'intérêt général, pour les Kremlinois et pour le bien des Kremlinois. Bien que membre alors de l'opposition et malgré les désaccords sur un certain nombre de points, je votais quand même les budgets. Pour moi, défendre l'intérêt général des Kremlinois était un principe fondamental.

Ce soir, je vois la première délibération ne pas être votée. Mes amis de gauche, franchement, où sommes-nous ? Sur une autre planète ? Réfléchissez à ce qui est en train de se passer. Quelle image allez-vous donner ? Après les vacances, qu'allez-vous faire ? Continuer à voter contre ? Ou allez-vous voter pour, comme vous devriez le faire étant dans la majorité ? Je suis scandalisé par ce qui se passe. Je vous demande de vous reprendre et de revenir à la raison.

Vous, Monsieur Jean-Luc Laurent, je vous accuse de diviser. Je vous accuse d'alimenter tout ce qui se passe à l'extérieur. Je vous accuse. Vous pouvez déposer plainte contre moi. Allez-y. Je vous attends.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Ghania Lateb. Rapidement, car tu as déjà pris la parole.

**Ghania LATEB (Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

Je serai très rapide. J'invite les Kremlinois à regarder les 9 élus du Kremlin-Bicêtre en Avant. Ils nous connaissent depuis des années. Je ne reviens pas sur le fait que nous les avons vus grandir, etc. Au Kremlin-Bicêtre en Avant, nous sommes tous de gauche — malheureusement, pour ceux qui veulent faire croire le contraire. Je me contente d'une chose. Quels sont les éléments que nous sommes en train de voter ? J'invite les Kremlinois à consulter les délibérations pour voir qui a voté pour et contre.

**Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

La pédagogie est une affaire de répétition. Nous allons donc répéter que ceux qui se placent dans des postures politiques sont ceux qui sont à l'origine de la crise. Je suis désolé de le répéter et de radoter à ce sujet. Il y a aujourd'hui des votes de division et il y a surtout des manipulations dans les propos que j'entends. La manipulation vient sur le concept de majorité. Je me suis déjà exprimé au dernier Conseil municipal pour souligner qu'il n'y avait pas de majorité politique. En effet, il y a des votes conjoints de différents groupes, de droite et de gauche, c'est-à-dire plus précisément de la majorité municipale sortie des urnes et de l'opposition municipale sortie des urnes.

La majorité, c'est aussi une affaire d'arithmétique. La majorité, c'est ceux qui sont les plus nombreux. Si on parle de la majorité de 2014, il y a 12 élus qui demandent la démission du Maire et qui votent contre la délibération sur la PSU. Combien d'élus, issus de la liste majoritaire, ont voté pour ? 13. De 12 à 13... Vous pouvez toujours dire non, Monsieur Piard, mais il faut compter. Il y a eu effectivement 7 élus d'opposition dans les votes exprimés la dernière fois. Il y a déjà eu 19 voix contre. En fait, il y a une coalition ou une addition — j'allais presque dire une conjuration. Ce mot n'est pas si mal choisi parce qu'il s'agit d'utiliser des votes sur des délibérations, de les détourner de leur objet, de leur sens pour atteindre un autre but. C'est la posture utilisée aujourd'hui, quitte à ce que les Kremlinois en subissent les conséquences. C'est une politique de la terre brûlée. Ce n'est pas une attitude responsable. En ce sens, au sein de la majorité élue en 2014, ceux qui décident systématiquement cette posture d'obstruction sont effectivement minoritaires. Voilà ce que je tenais à dire. Il ne faut pas essayer de faire croire le contraire.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Je mets aux voix cette délibération.



## Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 14 (*Jean-Marc Nicolle, Jean-François Banbuck, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Carole Poisat, Jean-Pierre Petit, Ghania Lateb, Pascal Reisser, Didier Roussel, Monique Raffaëlli, Léna Amoura, Ludwig Loison-Robert, Cécile Boucher*)

Contre : 18 (*Lina Boyau, Geneviève Étienne-El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat, Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Colette Khabbaz, Léa Morgant, Marie-Rose Loembé, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Jérôme Giblin, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard*)

Abstentions : 2 (*Vincent Rousseau, Sarah Benbelkacem*)

### **Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Le rapport est rejeté. Nous passons au rapport n° 38.

## **N° 2018-038. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A EVADEH — EXERCICE 2018**

### **Geneviève ÉTIENNE EL MALKI, Maire adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la coordination des conseils de quartier et à la vie associative (*Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre*)**

Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai tenu ce raisonnement lors de mon intervention précédente. Malgré tout l'intérêt humain que présente la subvention qui pourrait aider cette association, nous maintenons l'appel à voter contre cette délibération dans l'attente d'une résolution de cette crise qui nous permettrait de mener véritablement notre politique.

### **Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Pour le respect des Kremlinois, il est important de donner les éléments présentés en débat à notre Conseil municipal. J'invite chaque Maire Adjoint à donner les éléments des rapports. Même si vous appelez à voter contre, je souhaiterais quand même que chaque Maire Adjoint puisse présenter les éléments. C'est une délibération qui a pour objet de soutenir une association par une subvention que la Ville souhaite accorder pour un montant de 700 euros à 7 étudiants de la Faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre dans le cadre d'une réhabilitation d'une école au Togo. Cela permettra de réaliser des actions de sensibilisation autour de la prévention médicale dans le cadre de leur cursus universitaire. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

### **Zohra SOUGMI, Maire adjointe chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet éducatif territorial, et à la vie des quartiers Les Martinets, Le Fort, Les Barnuffles et Les Glacis (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté*)**

Je voudrais simplement que l'on m'explique comment on peut être Maire Adjoint aux associations, porter un dossier, défendre, recevoir les associations et, ensuite, voter contre. Je ne comprends ni le sens ni la cohérence.

### **Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

### **Jean-Pierre PETIT (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté*)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, on commence à devenir un peu ridicules. Toute cette situation, ça devient n'importe quoi. Par ces blocages, on est en train de prendre les Kremlinois en otage. Il y a ici un combat dont les Kremlinois se fichent éperdument. Une guerre de pouvoir est en train de se livrer. Il y a des règlements de comptes. C'est ridicule, sachant qu'en septembre, nous serons à 18 mois des futures élections municipales. À ce moment-là, le moment sera venu de régler des comptes, à la loyale, de façon intelligente, avec des arguments et des contre-arguments. Le temps légal nous sera donné à toutes et à tous.

D'après les dossiers que nous avons sous les yeux, ce sont des sujets matériels, sociaux, vitaux pour les Kremlinois. À chaque fois, par vengeance, par haine, pour déstabiliser quelqu'un, il y a des votes contre. On devient ridicules. Naturellement, les Kremlinois savent ce qui se passe ici. Certains qui nous sont encore favorables commencent à se poser des questions. Mais je me demande une chose. Ceux qui votent contre espèrent-ils toujours se maintenir dans une éventuelle future élection anticipée ? Vous rêvez. Avez-vous vu le spectacle que nous donnons aux Kremlinois ? On est minables. Vraiment, on est tous des minables. Est-ce le spectacle que nous voulons leur donner ? C'est vraiment n'importe quoi. Pensez-vous gagner les élections dans quelques mois, si elles arrivent, avec un tel comportement ? Vous rêvez. Vous rêvez tous. Mais il y aura une liste

qui va gagner, une liste silencieuse. Ils ont le sourire aux lèvres et, d'une certaine façon, je peux les comprendre. Les vacances arrivent à point. Il serait temps de réfléchir maintenant. Il serait temps que l'intelligence et le bon sens prennent le dessus. Si vous me permettez une expression d'enseignant, il faut siffler maintenant la fin de la récréation. Cela peut en faire sourire certains. Nous sommes des adultes — tout du moins, je le pense. Nous sommes des adultes responsables. Je le pense aussi. Maintenant, à nous de montrer notre intelligence, notre capacité à faire quelque chose de bien et à nous réconcilier provisoirement dans l'intérêt des Kremlinoises et des Kremlinois.

#### **Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 14 (*Jean-Marc Nicolle, Jean-François Banbuck, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Carole Poisat, Jean-Pierre Petit, Ghania Lateb, Pascal Reisser, Didier Roussel, Monique Raffaëlli, Léna Amoura, Ludwig Loison-Robert, Cécile Boucher*)

Contre : 18 (*Lina Boyau, Geneviève Étienne-El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat, Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Colette Khabbaz, Léa Morgant, Marie-Rose Loembé, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Jérôme Giblin, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard*)

Abstentions : 2 (*Vincent Rousseau, Sarah Benbelkacem*)

#### **Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Le rapport est rejeté. Nous passons au rapport n° 39.

### **N° 2018-039. ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION — EXERCICE 2018**

#### **Geneviève ÉTIENNE EL MALKI, Maire adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la coordination des conseils de quartier et à la vie associative (*Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre*)**

Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'une attribution de subvention qui avait déjà été présentée lors du Conseil municipal de mai. Il s'agit d'une aide à la Croix-Rouge qui a aidé des personnes lors des inondations durant l'hiver dernier.

À ceux qui m'interpellent et me tapent sur les doigts, j'apporterai la réponse anticipée suivante. Cette délibération date du mois dernier. J'ai travaillé avec les interlocuteurs de la Croix-Rouge. Avant de faire appel à nos émotions, il faut donc savoir que la Croix-Rouge n'était même pas informée de cette subvention qui leur serait attribuée. Ceci dit, elle est toujours la bienvenue, évidemment. Mais ne nous laissons pas emporter non plus. La Croix-Rouge, qui est une association nationale, accepte évidemment les soutiens quand ils lui viennent, mais n'est pas particulièrement en attente tout de suite de cette subvention. Toutefois, le lien a été fait avec la Croix-Rouge. La situation actuelle que nous traversons leur a été expliquée. On entend de grands mots et des dramatisations. En l'occurrence, on peut considérer qu'il n'y a pas d'intérêt vital, comme, tout à l'heure, il ne s'agissait pas d'une démarche d'intérêt vital. Il faut relativiser un peu les enjeux. Évidemment, la position de vote ne change pas.

#### **Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

#### **Jérôme GIBLIN (*non inscrit*)**

La démission globale a été évoquée par vous en premier dans cette instance. Alors chiche... Sommes-nous d'accord pour le faire ? Fixons-nous une échéance ?

Pour revenir à la question de la majorité, les chiffres ne sont peut-être pas tout à fait ceux-là puisqu'il y a deux élus que nous n'avons pas vus depuis très longtemps. *Quid* de ces deux élus ? Je vous remercie.

#### **Zohra SOUGMI, Maire adjointe chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet éducatif territorial, et à la vie des quartiers Les Martinets, Le Fort, Les Barnufles et Les Glacis (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté*)**

Si j'ai bien compris l'argumentation de Mme El Malki, la Croix-Rouge n'a pas besoin d'argent. On présente donc un rapport. Mais elle nous explique que la Croix-Rouge n'a pas besoin de cet argent et qu'elle n'est même pas au courant de cette

subvention. C'est lamentable. C'est honteux. Je ne trouve pas mes mots pour exprimer toute ma colère. Ne me dites pas que les Kremlinois sont importants. Ne me dites pas que vous avez des sentiments de solidarité et d'humanisme. Il n'y a qu'une chose qui vous intéresse : c'est la place du Maire.

**Bernard CHAPPELLIER, Maire Adjoint chargé des questions relatives aux sports et au développement des pratiques sportives (Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes)**

Je suis atterré. Je veux juste dire que j'ai un sac de vêtements d'enfants pour la Croix-Rouge. Comme ils n'auront pas de subventions, je vais leur donner le sac.

**Jean-Pierre PETIT (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

Je serai très bref. Mesdames et messieurs, à votre bon cœur...

**Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

Il est intéressant pour le public d'apporter une information sur la manière dont les délibérations viennent au Conseil municipal. Il y a un travail de préparation par l'adjoint en charge du secteur. Ce rapport est préparé conjointement avec les services. Il est validé en bureau municipal, c'est-à-dire de manière collective. Ces étapes ont été suivies. Je rejoins Zohra Sougmi. Ce rapport ne vient pas par hasard, à l'insu du plein gré de Mme Etienne El Malki.

**Geneviève ÉTIENNE EL MALKI, Maire adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la coordination des conseils de quartier et à la vie associative (Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre)**

Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

Mme Etienne El Malki est parfaitement au courant. Si elle est parfaitement au courant des choses, elle devait être effectivement en lien avec l'association concernée au préalable. Ou alors son travail a été fait d'une manière un peu curieuse. D'ailleurs, ce rapport, comme le précédent et comme celui de tous les adjoints, se termine par la phrase suivante : « Je vous propose d'attribuer la subvention suivante ».

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Nous passons au vote.

#### Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 14 (*Jean-Marc Nicolle, Jean-François Banbuck, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Carole Poisat, Jean-Pierre Petit, Ghania Lateb, Pascal Reisser, Didier Roussel, Monique Raffaëlli, Léna Amoura, Ludwig Loison-Robert, Cécile Boucher*)

Contre : 18 (*Lina Boyau, Geneviève Étienne-El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat, Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Colette Khabbaz, Léa Morgant, Marie-Rose Loembé, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Jérôme Giblin, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard*)

Abstentions : 2 (*Vincent Rousseau, Sarah Benbelkacem*)

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Le rapport est rejeté. Nous passons au rapport n° 40.

**N° 2018-040. AMENAGEMENT D'UN NOUVEAU PARC URBAIN SUR LA PLACE DE LA REPUBLIQUE ET AUX ABORDS DE L'ENTREE HISTORIQUE DE L'HOPITAL DU KREMLIN-BICETRE — AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER ET DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME**

**Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

Ce projet de parc urbain s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan local d'urbanisme voté en 2015, par une majorité du Conseil municipal, et fait suite aux concertations qui ont eu lieu avec la population pour la définition du programme. Il vise à établir un

parc de 10 000 mètres carrés devant l'hôpital, en prenant à la fois les terrains qui nous sont alloués sous convention de gestion par l'AP-HP, et la place de République. Ce parc est destiné à apporter un nouveau poumon vert dans la ville et à améliorer la gestion écologique de nos sols. Pour ce projet, un maître d'œuvre a été désigné et le programme a été finalisé il y a quelques jours avec le groupe de travail qui s'était constitué avec les citoyens. Il est nécessaire que certaines autorisations d'urbanisme soient données au Maire pour que le projet soit mis en œuvre. C'est la décision que je vous demande de prendre.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Nadia CHIBOUB (Groupe MODEM et Centriste)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, lors de la signature de la convention avec l'AP-HP, nous avons dénoncé le manque de garanties sur un délai minimum de rétrocession. Les investissements faits par la commune ne possèdent aucun délai de carence dans le processus de rétractation de l'AP-HP. La convention possède un délai de mise à disposition, mais aussi — et c'est le plus critiquable — un délai de fin de mise à disposition de six mois. Tant qu'une phase d'amortissement des investissements ne sera pas inscrite dans la convention, nous poursuivrons à n'accorder aucun pouvoir à l'aménagement de ces parcelles.

Un plan détaillé pourrait être utile pour éviter de renouveler les erreurs commises aux Martinets où vous mettez en œuvre votre Ruban vert avec précipitation. La partie qui rejoint l'avenue Charles-Gide à la rue Benoît-Malon a certainement nécessité une longue étude. L'oubli d'une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou en fauteuil roulant est inadmissible. Ce Ruban débute par des marches côté avenue Charles-Gide et se termine par des marches bien raides côté rue Benoît-Malon. Les arbres existants sont touchés au niveau des racines. Les talus sont supprimés, mettant à nu les fondations des constructions mitoyennes de la rue des Martinets. Les personnes à mobilité réduite ou handicapées méritent autant d'attention que les autres. Le Groupe MODEM et Centriste votera contre cette délibération. Merci pour votre attention.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Ghania LATEB (Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

Je serai très brève. L'espace d'un instant, on retrouve le fonctionnement normal d'un Conseil municipal. Merci, Nadia. Du coup, on parle vraiment du projet et on retrouve les positions normales, légitimes et constructives. Bravo. Il y a effectivement les nuisances du chantier. Mais il faut voir au-delà, quand ce sera fini. Au niveau de la rue Benoît-Malon, on commence effectivement à voir tous les arbres. Comme je l'ai déjà dit, je respecte l'environnement. Les arbres sont replantés. Il y a des bassins de rétention en dessous, que l'on ne voit pas. Ce sera évidemment bien enveloppé. Le city-stade est en train de se mettre en place. C'est très constructif. Merci beaucoup. J'inviterai les Kremlinois à voir le projet dans son intégralité.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

Il faut rétablir la vérité. La caractéristique principale de l'intervention de Mme Chiboub ne correspond pas à la vérité. Madame Chiboub, l'espace Martinets n'est pas l'objet de cette délibération. Je me permets de le rappeler. Il est effectivement accessible aux PMR.

Vous parlez de précipitation. Nous sommes en 2018. Le Ruban vert fait partie du programme municipal de 2014. Où est la précipitation ? Il s'agit seulement de la mise en œuvre des engagements municipaux. Comment pourrait-on nous le reprocher ?

Dernier point et non des moindres. Vous prétendez qu'il y a un manque de garanties sur l'usage de ces parcelles. Vous n'avez pas dû bien lire ou relire la convention votée. Elle porte sur vingt-cinq ans. Les six mois dont vous parlez sont un préavis en cas de reprise par l'hôpital. En vingt-cinq ans, il me semble que la durée d'amortissement est largement suffisante. N'affolez pas les Kremlinois, madame Chiboub. C'est de mauvaise politique. Mais je me félicite quand même que, pour une fois, on ait un vote contre qui soit motivé — même mal motivé. Je vous en donne acte, madame Chiboub.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 14 (*Jean-Marc Nicolle, Jean-François Banbuck, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Carole Poisat, Jean-Pierre Petit, Ghania Lateb, Pascal Reisser, Didier Roussel, Monique Raffaëlli, Léna Amoura, Ludwig Loison-Robert, Cécile Boucher*)

Contre : 18 (*Lina Boyau, Geneviève Étienne-El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat, Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Colette Khabbaz, Léa Morgant, Marie-Rose Loembé, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Jérôme Giblin, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard*)

Abstentions : 2 (*Vincent Rousseau, Sarah Benbelkacem*)

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Le rapport est rejeté. Nous passons au rapport n° 41.

**N° 2018-041. DEMOLITION DU PAVILLON SITUÉ AU 16 RUE PIERRE-SEMARD AU KREMLIN-BICÊTRE — AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER ET DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME**

**Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté*)**

On connaît bien cette situation. Il s'agit d'un pavillon vacant et totalement dégradé. Des exigences de sécurité et d'hygiène commandent de le démolir le plus tôt possible.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 14 (*Jean-Marc Nicolle, Jean-François Banbuck, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Carole Poisat, Jean-Pierre Petit, Ghania Lateb, Pascal Reisser, Didier Roussel, Monique Raffaëlli, Léna Amoura, Ludwig Loison-Robert, Cécile Boucher*)

Contre : 18 (*Lina Boyau, Geneviève Étienne-El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat, Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Colette Khabbaz, Léa Morgant, Marie-Rose Loembé, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Jérôme Giblin, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard*)

Abstentions : 2 (*Vincent Rousseau, Sarah Benbelkacem*)

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Le rapport est rejeté. Nous passons au rapport n° 42.

**N° 2018-042. BUDGET VILLE — COMPTE DE GESTION 2017**

**Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (*non inscrit*)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, sur ce compte de gestion, objectivement — je crois que mes collègues ne me détromperont pas, en tout cas, en majorité —, ce n'est pas tant ce montant d'un peu plus de 45 millions d'euros de dépenses qui nous intéressent aujourd'hui. Mais cette délibération, avec quelques chiffres, me donne l'occasion de rétablir une vérité sur l'arithmétique autour de cette table. Jean-François Banbuck nous explique que le Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant est ultra majoritaire et que, dès lors qu'il quitte la pièce, la séance s'arrête.

Je voudrais rappeler quelques éléments de ces deniers mois. Mi-avril, déclaration des partis politiques de la majorité municipale : 16 élus de gauche demandent la démission de Jean-Marc Nicolle parce que nous nous heurtions à un silence, à une absence, à un vide quand nous demandions une réunion de la majorité pour poser et traiter le problème autour d'une table de façon responsable et politique. Concernant ces 16 élus, vous vous tenez aux votes contre, mais vous oubliez que deux

d'entre eux ont fait le choix de s'abstenir sur les délibérations. C'est leur choix, tout à fait respectable. Nous n'avons pas choisi la même stratégie. Il n'empêche que Vincent Rousseau, lors des deux dernières séances du Conseil municipal, a rappelé que Jean-Marc Nicolle ne pouvait pas rester Maire du Kremlin-Bicêtre.

Enfin, il y a deux autres élus. Aujourd'hui, le président du Groupe UDE a décidé de basculer dans l'anathème — je ne dirais pas l'insulte, ce serait lui faire trop d'honneur — et l'accusation sans fondement. Il se trouve qu'il a changé d'avis depuis ces quatre derniers mois. C'est aussi son choix qui est tout à fait respectable. Nous avons une divergence. Le Groupe UDE a décidé de rebasculer, si j'ose dire, dans la majorité de Jean-Marc Nicolle. Une fois que le mouvement a été fait dans un sens, je n'exclus pas qu'il puisse être refait dans l'autre sens.

Concernant le compte de gestion, je redirai ce que j'ai déjà dit en présentant la délibération en juin. À défaut de votre démission, Monsieur le Maire, j'appelle mes collègues à voter contre ce compte de gestion.

**Bernard CHAPPELLIER, Maire Adjoint chargé des questions relatives aux sports et au développement des pratiques sportives (Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes)**

Premièrement, Monsieur Piard, je n'ai pas décidé de rejoindre le Groupe de Jean-Marc Nicolle. Je reste dans la majorité. C'est une grande différence. Nous avons décidé de rester dans la majorité.

Quant à vos allusions sur le fait que Léna Amoura n'est pas présente au Conseil municipal, vous verrez que nous continuons à travailler ensemble à distance. Elle a toujours voté. Elle a toujours donné pouvoir. Elle s'intéresse toujours à la Ville du Kremlin-Bicêtre. Ce n'est pas parce que, pour des raisons professionnelles, elle est empêchée de venir régulièrement au Conseil municipal qu'elle ne s'intéresse plus aux affaires de la Ville. J'en veux pour preuve que, pour cette délibération, il y aura un vote pour et une abstention de Léna Amoura. Vous voyez ainsi que nous discutons et que nous continuons à travailler ensemble. J'aimerais bien que vous présentiez les choses clairement. Inutile d'être alambiqué avec vos belles petites phrases, Monsieur Piard. N'essayez pas de détourner la vérité.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Geneviève ÉTIENNE EL MALKI, Maire adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la coordination des conseils de quartier et à la vie associative (Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre)**

La vérité, tout de même, est qu'il y a ici des élus qui n'habitent plus cette ville et que nous n'avons pas vus physiquement, en personne, depuis des années. Cela ne se compte pas en semaines ou en mois, mais en années. Je me demande au bout de combien de pouvoirs donnés on peut encore être le représentant d'une Ville où on ne réside plus.

**Bernard CHAPPELLIER, Maire Adjoint chargé des questions relatives aux sports et au développement des pratiques sportives (Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes)**

Excusez-moi, Monsieur le Maire. J'apporte une précision. C'est faux. Léna Amoura est venue pour le vote du Maire la dernière fois. Elle a donné pouvoir ensuite pour des raisons professionnelles. Mais la loi ne l'interdit pas. Ce qui est interdit, c'est de ne pas venir au Conseil municipal et de ne pas donner de pouvoir.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

Sur ce point qui vient d'être rappelé par Mme El Malki et qui a été évoqué tout à l'heure par M. Giblin, ce n'est pas un fait nouveau. Mais, tout d'un coup, cela dérange. Je laisse le public méditer sur cela. Nous pourrions remonter loin concernant les mandats précédents. Cela a toujours existé, dans tous les groupes, quels qu'ils soient, de la majorité ou de l'opposition. C'est bien la première fois que l'on s'inquiète ou que l'on s'indigne de cette situation.

Mais j'observe, en tout cas, que, sur les questions numériques, les chiffres sont têtus. Il n'y a pas que les faits à être têtus. Sur les dernières délibérations, sur les 18 votes contre, 7 sont de l'opposition municipale de droite...

**Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et Centriste)**

Et du centre.

**Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

Et du centre, Monsieur Aubague, je vous en donne acte. Il y a aussi le MODEM et le groupe Les républicains. Mais vous étiez quand même sur la même liste au second tour, si je me souviens bien. Il y a donc 7 voix de l'opposition municipale de droite et du centre. Et il y a donc aussi 11 voix contre issues de la majorité municipale et 14 voix pour. Jusqu'à présent, même en mathématiques modernes, 14 est toujours supérieur à 11.

**Saïd Hassani (non inscrit)**  
(Inaudible.)

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

S'il vous plaît, Monsieur Hassani, on n'interrompt pas. Je fais un rappel au règlement. C'est le Maire qui distribue la parole. Je vous rappelle que vous n'avez pas à interrompre la personne qui prend la parole, s'il vous plaît.

**Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

M. Piard a justifié la demande de démission du Maire, de Jean-Marc Nicolle, parce que 16 élus auraient en vain demandé une réunion qui n'aurait pas eu lieu et — ce sont ses mots —, devant les silences et les absences, c'était le choix opéré. Moi, à silences et absences, j'oppose la décence dont vous n'avez pas fait preuve dans vos propos. Rappelez-vous ou, plutôt, pouvez-vous ignorer que, pendant ces moments où vous appeliez déjà à la démission et de manière publique, Jean-Marc Nicolle était hospitalisé. Pendant un mois, Jean-Marc Nicolle a été hospitalisé. Vous le saviez, on vous l'a dit. Et vous avez profité de ces instants pour tenter cette manœuvre et, j'allais dire, cette curée inadmissible.

J'en reviens maintenant à cette délibération pour laquelle, Monsieur le Maire Adjoint aux finances, vous appelez à voter contre. Ce vote me paraît particulièrement imbécile, si je peux me permettre. Vous allez sans doute encore dire que je manie l'insulte. De quel document s'agit-il ? Il faut que le public le sache. Ce document a été établi par la Trésorerie, par le comptable public. Voter contre cette délibération, c'est dire que le comptable a mal fait son travail.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

J'apporte un élément, Monsieur le Maire Adjoint aux finances. Quand on accepte cette délégation — quelle que soit la délégation —, on donne quand même les éléments de débat aux Kremlinois. On les respecte. Je vais donc faire votre travail. Je vais donc donner les chiffres puisque vous avez fait cela de manière très superficielle.

Il est quand même important que les Kremlinois sachent que, sur ce document et le résultat de cet exercice, en section d'investissement, le résultat, sans les restes à réaliser, est positif à 670 607,40 euros et, en section de fonctionnement, à 1 762 331,86 euros. Cela permet de dégager un excédent et un total des sections de 2 432 939,26 euros.

Je reviens sur le petit débat précédent sur la question des présences et des absences. Léna Amoura était présente à la dernière Fête des solidarités. Je l'ai croisée. Un certain nombre de personnes devraient arrêter de jeter l'opprobre sur les présences et les absences. Tout le monde peut être concerné par ce sujet. En tout cas, pour ceux qui le souhaitent, je tiens à disposition le tableau des présences d'un certain nombre de manifestations ou d'instances internes. Je pense particulièrement au bureau municipal, chers collègues. Je passe au vote sur cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 13 (Jean-Marc Nicolle, Jean-François Banbuck, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Carole Poisat, Jean-Pierre Petit, Ghania Lateb, Pascal Reisser, Didier Roussel, Monique Raffaëlli, Ludwig Loison-Robert, Cécile Boucher)

Contre : 18 (Lina Boyau, Geneviève Étienne-El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat, Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Colette Khabbaz, Léa Morgant, Marie-Rose Loembé, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Jérôme Giblin, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard)

Abstentions : 3 (Léna Amoura, Vincent Rousseau, Sarah Benbelkacem)

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Le compte de gestion est rejeté. Nous passons au rapport n° 43.

**Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (non inscrit)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, ce compte administratif va me donner l'occasion de revenir sur le Code général des collectivités territoriales qui préoccupe beaucoup autour de cette table et dont vous nous avez fait une leçon de lecture au début de cette séance. Ce compte administratif dit des choses que l'on sait déjà, que l'on a déjà eu l'occasion de dire dans cette assemblée et qui, dans la crise que nous traversons aujourd'hui, ne sont plus si importantes. La Ville continue de se désendetter. Les charges à caractère général sont maîtrisées en 2017. Il s'agit d'éléments financiers et comptables.

Mais il y a des éléments plus importants dans la période que nous traversons, notamment en ce qui concerne le Code général des collectivités territoriales. Dans les collectivités, le compte administratif doit être voté avant le 30 juin. Le 28 juin, en Conseil municipal, vous avez nommé explicitement quelqu'un. Vous vous en êtes défendu tout à l'heure en disant que vous ne donnerez pas de nom et que vous préférerez rester dans l'allusion. Le 28 juin dernier — il suffit de regarder la fin de la vidéo du Conseil municipal —, vous avez explicitement accusé quelqu'un autour de cette table avant de suspendre la séance, reconvoquée deux jours après, le samedi 30 juin, à grand renfort de larmes et de cris sur la situation dramatique dans laquelle nous placions la Ville en refusant de voter les délibérations et sur l'urgence de voter le compte administratif avant le 30 juin. Qu'avons-nous vu le samedi 30 juin ? Le groupe du Maire, Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés, a quitté la séance, faisant tomber le quorum avant même que le compte administratif ne soit mis en débat et soumis au vote du Conseil municipal.

Pire encore, Monsieur le Maire, la séance du 30 juin était illégale. Effectivement, le Code général des collectivités territoriales est très clair sur ce point. Une séance peut être convoquée avec un jour de carence (convocation envoyée le jeudi, jour de carence le vendredi, Conseil municipal le samedi). Jusque-là, tout va bien. Selon l'article L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (afin que tout le monde puisse vérifier), en début de séance, le Maire doit justifier de l'urgence de la convocation et de la réunion. Le Maire doit soumettre un vote au Conseil municipal qui doit se prononcer sur l'urgence de la convocation et de la réunion. À ma connaissance, il n'y a eu ni déclaration préalable ni vote du Conseil municipal. La réunion de samedi était illégale. Jean-François Banbuck nous a asséné ces dernières semaines de grandes leçons de droit nous disant que Jean-Marc Nicolle n'était ni au-dessus ni en dessous de la loi. Effectivement. Samedi, vous étiez en marge de la loi, Monsieur le Maire. C'est tout à fait regrettable quand on occupe le siège que vous vous obstinez à vouloir conserver.

En conclusion, votre mise en examen et la crise politique que nous traversons nous empêchent de vous donner quitus de ce compte administratif que je viens de présenter. Il n'y a plus de majorité, Monsieur le Maire, pour vous soutenir. Démissionnez. C'est la meilleure façon de résoudre cette situation inextricable. Démissionnez et laissez-nous retrouver la sérénité que nous connaissions jusqu'à il y a peu. À défaut de votre démission, j'invite donc mes collègues à voter contre ce rapport.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je voudrais répondre à M. Piard et présenter le rapport. Habilement, vous ne l'avez pas présenté, cher collègue. Vous avez détourné le sujet. Vous n'avez pas présenté le rapport. Les Kremlinois pourront naturellement en être juges par cette retransmission.

Vous évoquez le fait que j'aurais nommé les agitateurs lors du dernier Conseil. Je n'ai pas nommé nominativement, j'ai donné une fonction. Ce n'est pas tout à fait pareil, Monsieur Piard. Vous ne me prenez pas en défaut sur la diffamation. C'est ennuyeux, vous auriez bien aimé, mais ce ne sera pas le cas, à votre grand désespoir.

Vous avez fait un numéro sur les larmes. Qui avez-vous vu pleurer, autour de la table en tout cas, dans mon groupe, sur le Conseil municipal la dernière fois ? Absolument pas, Monsieur Piard. Arrêtez ces grands numéros, ce côté un peu tragique que vous voulez donner à la situation. C'est dommage mais, très franchement, je n'ai pas vu de larmes. Je n'en ai pas vu. J'ai vu la détermination d'un groupe. Il n'y avait pas que Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés. Le Groupe UDE également s'est levé. Mais il est certain que, numériquement, cela vous embête. Jean-François Banbuck vous a parfaitement rappelé l'équation qui existe actuellement et la manière dont elle perdure depuis tout à l'heure d'un point de vue numérique. Malheureusement, les chiffres parlent.



Il est important que les Kremlinois le sachent. Vous avez dit avec un certain dédain que la Ville se désendette. Mais oui, la Ville se désendette. Depuis 2014, la baisse est de 5,725 millions d'euros, soit près de 20 % sur quatre ans. Malgré le désengagement de l'État, nous avons réussi à contenir notre autofinancement en maintenant la dette. Notre capacité de désendettement s'établit sur 7,1 années. Cela représente un niveau encore très satisfaisant, très largement inférieur à la limite communément fixée de 15 ans pour les collectivités locales. Cela concerne l'investissement. On retrouve les mêmes éléments en fonctionnement, avec une épargne brute qui se maintient depuis 2016. Elle s'est légèrement améliorée en 2017, à 3,3 millions d'euros. Cela permet à notre Ville de maintenir un taux d'épargne brute inférieur au seuil d'alerte qui est de 7 %. Cela permet de conserver notre capacité à investir. La clôture de cet exercice représente un excédent de 1 985 590,69 euros. Ce sont des éléments importants à donner. C'est la nature du rapport.

Je ne peux pas rester dans la salle pour cette délibération. Comme dans toutes les collectivités, le Maire doit quitter la salle au moment du compte administratif. J'ai oublié de répondre sur la légalité. Je répondrai tout à l'heure en conclusion. Je cède la présidence au 1<sup>er</sup> Adjoint, Jean-François Banbuck.

*10 heures 42 : Jean-Marc Nicolle quitte la salle.*

**Jean-Luc LAURENT (non inscrit)**

Il faut un vote pour la présidence.

**Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

Ce n'est pas un problème. Nous allons voter. Je suis candidat à la présidence de l'assemblée en l'absence du Maire. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 32 (*Jean-François Banbuck, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Carole Poisat, Jean-Pierre Petit, Ghania Lateb, Pascal Reisser, Didier Roussel, Monique Raffaëlli, Ludwig Loison-Robert, Cécile Boucher, Lina Boyau, Geneviève Étienne El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat, Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Colette Khabbaz, Léa Morgant, Marie-Rose Loembé, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Jérôme Giblin, Esteban Piard, Léna Amoura, Vincent Rousseau, Sarah Benbelkacem*)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (*Jean-Luc Laurent*)

**Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

Nous pouvons donc passer au vote sur le compte administratif.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 12 (*Jean-François Banbuck, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Carole Poisat, Jean-Pierre Petit, Ghania Lateb, Pascal Reisser, Didier Roussel, Monique Raffaëlli, Léna Amoura, Ludwig Loison-Robert, Cécile Boucher*)

Contre : 18 (*Lina Boyau, Geneviève Étienne-El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat, Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Colette Khabbaz, Léa Morgant, Marie-Rose Loembé, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Jérôme Giblin, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard*)

Abstentions : 3 (*Vincent Rousseau, Sarah Benbelkacem, Léna Amoura*).

**Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

Le rapport est donc rejeté. Monsieur le Maire, vous pouvez regagner la salle.

*10 heures 45 : Jean-Marc Nicolle revient dans la salle.*

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Nous passons au rapport n° 44.

**Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (non inscrit)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, nous ne sommes pas passés loin d'une délibération illégale à nouveau. Heureusement que Jean-Luc Laurent vous a rappelé qu'il fallait un vote au titre du CGCT et précisément de l'article L 2121-14. Les choses seront ainsi dites et inscrites dans le marbre. Par le passé, nous le faisons effectivement en bonne entente, mais parce que nous faisons aussi tout le reste en bonne entente autour de cette table. Et il se trouve qu'aujourd'hui, vous nous donnez des leçons de légalité. Cela nous permet de vous rappeler qu'il faut commencer par balayer devant sa porte.

Sur l'utilisation des 399 438 euros de dotation de solidarité urbaine, qui alimentent les actions de cohésion sociale que nous conduisons au sein de la collectivité, je voudrais rappeler qu'il n'y a pas de vote et que le Conseil municipal prendra acte. On ne me tiendra pas ainsi rigueur de ne pas avoir présenté cette délibération. Puisque vous estimez que je fais mal mon travail, je voudrais peut-être aussi inviter M. le Maire à m'envoyer la prochaine fois ce que je dois dire au Conseil municipal. Cela vous évitera de me reprendre sur chacune des délibérations et d'émettre un jugement de valeur sur ma façon de présenter les délibérations ce matin. Il n'y a donc pas de vote. S'il y en avait eu un, j'aurais appelé à voter contre. Il s'agit de prendre acte.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Je n'ai pas compris ce que vous souhaitiez que je vous envoie, Monsieur Piard.

**Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (non inscrit)**

Faites-moi envoyer les interventions sur chacune des délibérations. Je n'aurais ainsi plus qu'à lire des documents. Ce sera plus simple. Cela vous évitera de prendre la parole pour me reprocher ce que je viens de dire à l'instant.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

D'accord. On y pensera. Juste avec un peu de sérieux, Monsieur Piard. Les Kremlinois nous regardent. Je trouve que, lorsqu'on décide d'assumer la fonction d'adjoint, devant le Conseil municipal, on donne les éléments de débat même si, à la fin, on appelle à voter contre. C'est tout. Il s'agit seulement de respecter nos concitoyens. Vous vous acharnez à ne pas donner les éléments. Il est important d'expliquer aux Kremlinois que la Ville bénéficie d'une attribution, au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, d'un montant de 399 438 euros. De nombreuses actions sont menées pour la vie des quartiers (222 964 euros), pour la réussite éducative (119 744 euros) avec notamment le dispositif Coup de pouce, que Zohra Sougmi souligne souvent, pour l'accès aux droits (22 562 euros), pour l'emploi et l'économie avec les « chantiers jeunes » (15 816 euros), pour la santé et la prévention (26 238 euros) et pour la prévention de la délinquance dans le cadre d'actions de sensibilisation ciblées en direction des collèves (5 292 euros). Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Le Conseil municipal a pris acte. Nous passons à la délibération n° 45.

**Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (non inscrit)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, nous savons depuis quatre mois que le « nicollisme » est un despotisme. Nous le subissons au quotidien depuis quatre mois. Aujourd'hui, ce despotisme se heurte — pour ne pas dire qu'il s'écrase — contre les instances démocratiques de notre Ville. Vous n'avez plus de majorité, Monsieur le Maire. Sur ces deux délibérations, nous prenons acte et cela ne se voit pas. Nous n'avons pas besoin de lever la main. Mais, sur le compte de gestion et sur le compte administratif, tout est tombé, faute d'une capacité de votre part à faire exister une majorité. Aujourd'hui, vous êtes seul. Vous n'avez plus la possibilité de piloter sereinement le travail de la Ville. Dès lors, que pèsent ces 872 582 euros de Fonds de solidarité de la Région Île-de-France dans cette pagaille institutionnelle ? Effectivement, en 2017, ils nous ont permis de financer des travaux et de mettre en œuvre votre programme. Mais, dans la tourmente qui est la nôtre aujourd'hui, l'élément essentiel est que vous n'avez plus de majorité.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Rose ALESSANDRINI, Maire Adjointe chargée des questions relatives aux solidarités (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

Je voudrais simplement demander à M. Piard, qui a l'air très sourcilieux de l'application de la loi — ce en quoi je le rejoins —, qu'il me donne le texte de loi qui impose au Maire, en la situation des faits actuels, de démissionner. Que l'on sache bien que la situation actuelle ne repose sur aucun fondement juridique. C'est la volonté de quelques-uns d'animer le débat qui fait que nous nous retrouvons dans la situation actuelle. J'ai cinquante ans d'audience derrière moi. Une mise en examen n'est qu'un commencement de procédure dont personne ne sait où elle mène. Il y en a assez de vous entendre vous proclamer démocrate. Vous ne l'êtes pas. Chacun de vous poursuit un dessein personnel. Vous avez dû tirer des plans sur la comète. Et nous voilà.

J'ai indiqué tout à l'heure que la raison avait déserté cet endroit. En réalité, c'est le droit qui a déserté cet endroit. Or, moi qui suis tellement heureuse d'être dans un État de droit, je ne supporte pas la moindre infraction à trois principes fondamentaux, dont l'innocence présumée. Vous avez clamé « innocence présumée » en disant « culpabilité présumée ». Il faudrait vous entendre. Il y a aussi le droit à la défense qui n'a jamais pu s'exercer. Quelqu'un sait-il si le Maire, ici présent, a pu présenter ses arguments de défense ? Non, car la procédure n'est pas encore commencée. Mais on le condamne en réclamant sa démission. Enfin, ces procureurs et juges ont poursuivi en étant juges de l'application des peines et en demandant une démission immédiate. Mais dans quel pays sommes-nous ? Serions-nous en Turquie ?

Et l'indécence, la révélation de faits qui n'ont rien à voir ici, c'est une façon de semer le trouble. C'est ce à quoi nous aboutissons aujourd'hui. Ce n'est pas la mise en examen du Maire qui fait que nous en sommes là. C'est l'attitude des uns et des autres qui auraient dû, d'abord et avant toutes choses, se référer au droit. Je laisse la morale de côté, car c'est une appréciation subjective, m'en tenant à l'objectivité des choses, c'est-à-dire à leur légalité. Il faut que cela cesse.

**Bernard CHAPPELLIER, Maire Adjoint chargé des questions relatives aux sports et au développement des pratiques sportives (Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes)**

Monsieur Estéban Piard, heureusement que le ridicule ne tue pas. Sinon, franchement, vous seriez déjà mort. Je vous rappelle quand même, Monsieur Estéban Piard, que vous avez parlé tout à l'heure de « votre programme, Monsieur le Maire ». Je pense que c'est noté. Cela veut-il dire que vous n'êtes plus dans la majorité ? Allez-vous démissionner de votre fonction de Maire Adjoint ? Qu'allez-vous faire ? Expliquez aux Kremlinois votre position. C'est une chose de demander la démission du Maire. J'ai demandé la démission du Maire. Pourquoi ? Pour qu'il prépare sa défense, pas pour assassiner une personne. C'est ce que vous êtes en train d'essayer de faire. C'est ce qui a fait que nous avons décidé de continuer à travailler dans l'intérêt général des Kremlinois : c'est votre attitude, ainsi que celle d'autres personnes dans cette assemblée. Soyez courageux, démissionnez de votre délégation. Allez jusqu'au bout.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Laurent GIRIER Adjoint chargé des questions relatives aux activités économiques, aux commerces, aux marchés forains, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire (Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre)**

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, c'est peu dire que je suis atterré par la manière dont se déroule ce Conseil municipal. Je voudrais appeler tout le monde à l'apaisement. Je constate que les rôles sont bien distribués : d'un côté, des discours moralisateurs, culpabilisateurs et autres ; de l'autre, une position que nous défendons depuis le début. De rapport en rapport, je nous vois affronter sur la place publique, dans cette enceinte légitimement publique du Conseil municipal, le pot de terre contre le pot de fer, lutte dont il ne sort rien, sinon, ainsi que certains l'ont constaté, un spectacle relativement atterrant.

Alors que nous en sommes rendus aux anathèmes et avant que nous en venions aux invectives, il me semblerait logique — sans que je connaisse suffisamment le règlement intérieur de cette assemblée et le Code général des collectivités territoriales pour savoir le droit dans lequel je me trouve — d'appeler à une suspension de séance afin que les présidents de groupe puissent se parler. Il me semble qu'au début de cette assemblée, une proposition a été mise sur la table. Cette proposition de sortie de crise reposait sur l'idée d'une démission collective et orchestrée de cette instance. La situation étant bloquée, comme le soulignait Fabien Guillaud-Bataille tout à l'heure, il me paraît urgent que les gens se parlent de façon à envisager sereinement une sortie de crise. Je ne sais pas si je dois demander cela au Maire ou si j'ai la capacité de demander une suspension de séance. Si c'est le cas, je le fais. Je vous remercie.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

L'article 23 du règlement intérieur indique que c'est le président de groupe ou son représentant qui demande la suspension de séance. Vous êtes le représentant ?

**Geneviève ÉTIENNE EL MALKI, Maire adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la coordination des conseils de quartier et à la vie associative (Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre)**

J'appuie la demande de Laurent Girier.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Très bien. Combien de temps demandez-vous ? Cinq minutes ? Il y a donc une suspension de séance de cinq minutes.

*10 heures 56 : suspension de séance.*

*11 heures 06 : reprise de la séance.*

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

La suspension de séance est terminée. Nous reprenons le Conseil municipal. M. Girier avait la parole. Qui souhaite intervenir ?

**Fabien GUILLAUD-BATAILLE (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)**

Monsieur le Maire, nous avons eu un échange pendant cette interruption de séance. Vous allez me dire que cela ne concerne pas directement la délibération que nous étudions. La proposition que je souhaitais et que nous souhaitions vous faire est qu'à la sortie de ce Conseil municipal, les présidents de groupe du Conseil aient une rencontre, sous un format à déterminer, pour avancer sur la proposition que je vous ai faite et sur laquelle vous m'avez répondu que vous l'aviez déjà faite le 31 mai, si j'ai bien entendu vos propos. Il s'agit ainsi d'envisager ensemble les choses, d'avancer et de trouver les solutions de déblocage dans l'intérêt des Kremlinois. C'est le sens de mon intervention. Dans l'attente et étant donné la situation, étant donné la tension que chacun peut constater dans les propos tenus, ce Conseil municipal se tenant dans ces conditions, même s'il y a un élément d'avancée que personne ne peut acter dans des propos tenus à la volée, j'appelle chacun à la sérénité dans les propos qui seront échangés jusqu'à la fin de ce Conseil. Chacun a compris en effet que rien ne changera dans les votes qui seront exprimés jusqu'à la fin de ce Conseil. Il s'agit pour nous, maintenant, d'envisager la sortie de la crise. Faisons les choses sereinement ce matin et voyons-nous rapidement pour envisager les solutions.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je suis toujours ouvert à toutes les réunions. Il y aura donc une réunion.

Vous parlez de sérénité. Vous évoquez une certaine tension, etc. Pour ce qui me concerne, je n'ai pas fait preuve, me semble-t-il, de tension ou d'irrespect. Et je voudrais dire quelque chose à M. Piard. Au titre de l'article 21 du règlement intérieur, je vous rappelle à l'ordre. Vous n'avez pas à détourner mon nom, Monsieur Piard. Je ne me suis pas permis ce genre de chose. Je vous respecte et je vous demande de me respecter. Ce genre de formule, c'est pour la cour d'école, ce n'est pas pour le Conseil municipal. En cour d'école, j'ai pu avoir ce type de propos, d'invectives, mais je ne l'accepterai pas ici, au Conseil municipal. Je vous rappelle donc à l'ordre au titre de l'article 21. Reprenez votre sang-froid. Essayons de poursuivre cette séance du Conseil municipal dans la sérénité. J'en appelle à chacun. On peut s'opposer. On peut ne pas être d'accord. C'est le cas. Mais, en tout cas, on ne peut pas se manquer de respect ici.

Nous avons pris acte du rapport n°45. Le rapport n°46 est retiré de l'ordre du jour, étant donné que le compte administratif n'a pas été approuvé. Nous y faisons référence au résultat de l'exercice 2017 dans le cadre du compte administratif. Ce rapport est donc retiré de l'ordre du jour.

Le rapport n°47, présenté par Jean-François Banbuck, sur le budget supplémentaire 2018 est également retiré. Nous n'aurons effectivement pas affecté le résultat de l'exercice 2017.

Il s'ensuit également le retrait de la délibération n°48 sur l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour les inscriptions dans le cadre du budget supplémentaire 2018. Nous passons au rapport n° 49.

**Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (*non inscrit*)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, cette délibération sur une garantie d'emprunt pour un montant de 5 182 085 euros, sollicitée auprès de la Ville par EFIDIS, me rappelle que, pour notre part, nous demandons depuis quatre mois une garantie de démocratie, c'est-à-dire votre démission. Je ne crois pas que ce soit ici une attaque personnelle au titre de l'article 21 du règlement intérieur, sauf erreur de ma part. Cette démission est dans votre intérêt, dans l'intérêt de la Ville et dans l'intérêt des Kremlinois. À défaut de cette démission, j'appelle mes collègues du Conseil municipal à voter contre ce rapport.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Si je vous ai rappelé au règlement, Monsieur Piard, sur l'article 21, ce n'est pas sur la question de la démission. Vous pourrez écouter votre intervention et ce que vous avez dit. Encore une fois, je vous respecte et vous devez me respecter. Vos propos sont inadmissibles, non pas sur la démission, mais sur ma personne, tout simplement.

Malgré votre délégation de Maire Adjoint aux Finances, vous persistez à ne pas vouloir présenter les délibérations. Je vais donc donner les éléments de débat pour que nos concitoyens sachent sur quoi le Conseil municipal est réellement appelé à délibérer. Dans le cadre d'un permis de construire attribué à EFIDIS, la Ville a permis la construction de 51 logements à usage locatif social au 10 ter rue du Professeur-Bergonié et au 21 rue Pierre-Sémar. Comme nous le faisons pour l'ensemble de ces opérations de logement, la Ville se propose de garantir les prêts contractés par cet organisme de HLM. Il y a différents prêts en PLAI, en PLS, en PLUS et en PRLS (prêt relance du logement social). Il est important d'indiquer qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Ville peut bénéficier de 10 logements, non pas en propriété mais dans le cadre de son droit de réservation. Nous avons ainsi la possibilité de proposer des candidatures kremlinoises dans le cadre de nos demandeurs de logement dans la ville. Il est inutile de rappeler ici le nombre de demandeurs de logement au Kremlin-Bicêtre. Dans ces 10 logements proposés à la Ville dans le cadre de son droit de réservation, il y a 4 logements T4, 4 logements T3 et 2 logements T2. Il est important de le dire. En effet, sur le terrain, quelques-uns promettent parfois des logements de manière assez facile. Encore faut-il disposer des logements et que nos droits de réservation soient acceptés, mes chers collègues. Les Kremlinois pourront juger d'eux-mêmes du vote qui va être émis maintenant. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 13 (*Jean-Marc Nicolle, Jean-François Banbuck, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Carole Poisat, Jean-Pierre Petit, Ghania Lateb, Pascal Reisser, Didier Roussel, Monique Raffaëlli, Ludwig Loison-Robert, Cécile Boucher*)

Contre : 18 (*Lina Boyau, Geneviève Étienne-El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat, Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Colette Khabbaz, Léa Morgant, Marie-Rose Loembé, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Jérôme Giblin, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard*)

Abstentions : 2 (*Vincent Rousseau, Sarah Benbelkacem*)

Ne participe pas au vote : 1 (*Léna Amoura*)

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Léna Amoura ne participe pas au vote parce qu'elle travaille à la Caisse des dépôts. Madame Chiboub, vous devez partir ?

**Nadia CHIBOUB (*Groupe MODEM et Centriste*)**

Je vois m'en aller. Je laisse mon pouvoir à M. Hassani.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

M. Hassani a donc le pouvoir de Mme Chiboub.

*11 heures 16 : départ de Nadia Chiboub (pouvoir donné à Saïd Hassani)*

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Nous passons au rapport n° 50.

**Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (*non inscrit*)**

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, ce rapport sur la taxe locale de publicité extérieure est une reconduction à l'identique, moyennant une petite hausse, de ce que nous avons déjà fait par le passé. Je ne veux pas m'éterniser sur ce rapport. Je pense en effet avoir déjà dit tout ce que je voulais dire et cela commence à tourner un peu en rond autour de cette table. Je rappelle simplement que le budget supplémentaire est tombé et que l'affectation du résultat est tombée. Budgétairement, vous êtes quand même un peu coincé, Monsieur le Maire, et politiquement, vous êtes dans une impasse. À défaut de votre démission, j'appelle mes collègues à voter contre ce rapport.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 14 (*Jean-Marc Nicolle, Jean-François Banbuck, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Carole Poisat, Jean-Pierre Petit, Ghania Lateb, Pascal Reisser, Didier Roussel, Monique Raffaëlli, Léna Amoura, Ludwig Loison-Robert, Cécile Boucher*)

Contre : 18 (*Lina Boyau, Geneviève Étienne-El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat, Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Colette Khabbaz, Léa Morgant, Marie-Rose Loembé, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Jérôme Giblin, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard*)

Abstentions : 2 (*Vincent Rousseau, Sarah Benbelkacem*)

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Le rapport est rejeté. Nous passons au rapport n° 51.

**Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (*non inscrit*)**

Monsieur le Maire, mon propos est sensiblement le même que sur la délibération précédente. En lisant le titre de la délibération, vous l'avez présenté autant que j'aurais pu le faire. À défaut de votre démission, j'appelle à nouveau mes collègues à voter contre ce rapport.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Ghania LATEB (*Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté*)**

Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais vous connaissez un peu mon tempérament. Il faut que je le dise, sinon je vais exploser avant la fin de la journée. Pendant les trois dernières années, mon cher Monsieur Piard — du coup, j'ai peur de t'appeler Estéban —, on nous a demandé de vous confier notre parole. C'est ce que nous avons fait, méthodiquement. Et c'est ce que nous avons accepté de faire. Du coup, vous avez présenté les dossiers pendant trois années. Nous étions très contents parce que nous avons confiance en Jean-Luc Laurent. Franchement, aujourd'hui, je me dis que, si j'avais su que vous auriez tenu des positions comme celles-ci concernant l'argent public, je n'aurais jamais accepté et j'aurais adopté votre position actuelle en pourrissant le Conseil pendant trois ans pour dire que ce n'était pas ce qu'il fallait. Mais nous avons accepté. Vous êtes jeune. Nous nous étions dit « Voilà que nous allons former pour l'avenir, pour le parti ». C'était il y a longtemps.

**Laurent GIRIER Adjoint chargé des questions relatives aux activités économiques, aux commerces, aux marchés forains, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire (*Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre*)**

Une prise de parole en deux temps. Il n'y a plus beaucoup de délibérations à venir. J'invite chacun à retenir ses coups. Il est inutile de réitérer la question de la démission. Je crois que tout le monde a bien compris. Je dirais la même chose pour l'autre camp. Il ne s'agit pas de pavoiser non plus. Il convient de modérer les prises de parole. Par ailleurs, je suis contraint de vous quitter. J'ai donné pouvoir à ma camarade, Lina Boyau.

*11 heures 20 : départ de Laurent Girier (pouvoir donné à Lina Boyau)*

## Jean-Marc NICOLLE, Maire

M. Girier donne pouvoir à Mme Boyau. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

### Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 14 (*Jean-Marc Nicolle, Jean-François Banbuck, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Carole Poisat, Jean-Pierre Petit, Ghania Lateb, Pascal Reisser, Didier Roussel, Monique Raffaëlli, Léna Amoura, Ludwig Loison-Robert, Cécile Boucher*)

Contre : 18 (*Lina Boyau, Geneviève Étienne-El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat, Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Colette Khabbaz, Léa Morgant, Marie-Rose Loembé, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Jérôme Giblin, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard*)

Abstentions : 2 (*Vincent Rousseau, Sarah Benbelkacem*)

## Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est rejeté. Nous passons à la délibération n° 52 sur l'adhésion à l'Association des maires de villes et banlieues de France qui a pour objet d'annuler et remplacer la délibération n° 7 du 27 novembre 1997.

### **N° 2018-052. ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES VILLES ET BANLIEUES FRANCE**

#### **Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (*non inscrit*)**

Monsieur le Maire, je ne vais pas cacher mon plaisir que Ghania Lateb rappelle à l'instant cette période révolue pendant laquelle, effectivement, nous appartenions tous au même parti politique et où je présidais le Groupe MRC, PRG et personnalités locales. Je le dis en passant et c'est assez symptomatique de ce qui se passe au premier étage de l'Hôtel de Ville depuis quatre mois : à l'occasion d'une réunion, j'ai été évincé de cette présidence du groupe en 45 secondes pour défaut de loyauté par Jean-François Banbuck. Constatant que je refusais de signer un texte que l'on nous présentait comme un rappel de la présomption d'innocence et qui, dès le lendemain, s'est retrouvé dans la presse comme un texte de soutien politique à Jean-Marc Nicolle, il a considéré que je n'étais plus légitime. J'entends les attaques, même si j'ai tendance à en sourire plutôt qu'à m'en inquiéter, sur mon âge. En bureau municipal mardi, Jean-François Banbuck parlait de mes occupations professionnelles qui m'auraient fait dévier de mon engagement politique. Au fond, il s'agit là d'une forme de paternalisme assez regrettable quand on en appelle au respect et à la responsabilité.

Il y a un an, ici même, c'est moi qui présentais le budget supplémentaire en ma qualité d'Adjoint chargé des finances. Je suis très heureux que Jean-François Banbuck ait rappelé tout à l'heure, pendant la séance, le déroulement de la préparation d'une délibération présentée au Conseil municipal. Cette année, vous m'avez exclu de sa préparation. Je le disais lors de nos précédentes séances, vous avez installé une nouvelle règle qui ne souffre aucune échappatoire : la soumission ou l'éviction. Dès lors que j'ai demandé — je le rappelle, avec 15 autres de mes collègues — votre démission, vous m'avez évincé de la vie municipale. J'ai donc refusé de valider la délibération du budget supplémentaire à laquelle je n'ai pas été associé cette année. Voilà une belle preuve de cette aventure personnelle dans laquelle vous vous êtes lancé. Vous préférez manœuvrer pour évincer l' élu de secteur plutôt que privilégier le travail collectif de la majorité. Le repêchage dans vos rangs d'un élu d'opposition n'y changera rien. Aujourd'hui, la majorité vous a quitté. Vous nous avez provoqués à maintes reprises, Monsieur le Maire, en nous sommant de prendre nos responsabilités. Cela fait pourtant quatre mois que vous fuyez les vôtres.

Je n'ai pas abandonné ma délégation, contrairement à ce que vous avez dit plusieurs fois, contrairement aussi aux menaces ou aux avertissements — pour rester plus courtois — qui étaient les vôtres en bureau municipal mardi lorsque nous nous sommes vus. Les paiements, les mandatements ont été signés, les contrats ont été signés. Il n'y a qu'une chose que j'ai refusée de signer, c'est la conception de la *Lettre du Maire* n° 6, sobrement intitulée « *Je vous dois la vérité* ». Nous parlions tout à l'heure de défense et d'occasions pour le Maire de présenter ses arguments. Je crois que cette *Lettre du Maire* qui a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres deux semaines après sa mise en examen est assez révélatrice de ce qui s'est passé. Je considère que c'est un document personnel que la Ville n'a pas à prendre à sa charge.

À quoi sommes-nous confrontés aujourd'hui ? La Mairie est devenue un bunker dans lequel s'est réfugiée une armée en déroute qui refuse d'affronter la réalité. Elle occupe les lieux et elle s'agite plutôt qu'elle n'agit. Elle hurle à la prise d'otage. On parlait tout à l'heure de sémantique et de « tri » au sujet de mots qui ont un poids dans l'histoire et dans la représentation. Le terme « prise d'otage » que nous avons encore entendu ce matin dans la bouche d'un des élus de votre groupe, Monsieur le

Maire, est assez révélateur. Très honnêtement, le théâtre, je le préfère largement à l'ECAM plutôt qu'autour de cette table. Pourtant, tout est prêt dans cette pantomime que nous vivons depuis quatre mois : plus de majorité, mais un entêtement. En somme, c'est une tragicomédie devant laquelle on hésite souvent et malheureusement entre rire et pleurs. La situation est donc bien critique.

Il y a aussi beaucoup trop d'improvisations, comme nous le montrent tristement les trois séances successives du Conseil municipal en une semaine. Vous avez délibérément rompu la relation de confiance qui nous permettait de travailler ensemble. Les discours que nous avons entendus, relayés par des tracts anonymes dans le monde associatif sur la Fête de la Ville, sont le triste reflet, malheureusement, de la panique qui s'est emparée de cette table. Vous êtes même allé, Monsieur le Maire, jusqu'à reprocher samedi dernier à des citoyens, venus assister au Conseil municipal, de sourire.

Ce n'est pas ma conception du rôle d'un élu de la République. Effectivement, vous m'avez confié une délégation en 2016. Mardi soir, au bureau municipal, alors que vous me reprochez aujourd'hui de ne pas remplir ma délégation, vous m'avez explicitement fait comprendre que vous ne me considérez plus comme un adjoint dès lors que j'avais voté contre une des délibérations. Vous m'empêchez volontairement d'exercer cette délégation. J'en arrive à la conclusion que je ne peux faire autre chose que vous rendre mon indemnité, Monsieur le Maire, car il est bien de cela dont il s'agit autour de cette table. Il se trouve que vous avez, face à vous, des élus qui ne s'accrochent pas à leur siège pour l'argent et qui font passer l'honneur et les convictions avant le confort d'une écharpe. Depuis quatre mois, vous avez décidé de vous occuper des finances sans avoir le courage de me retirer ma délégation par un arrêté. Ces élus — je pense qu'ils ne me détromperont pas — sont suffisamment robustes pour encaisser tous les coups auxquels vous vous livrez depuis ces quatre mois. Nous ne cesserons pas de vous le répéter, Monsieur le Maire, même si l'issue évoquée par Fabien Guillaud-Bataille ce matin et cette réunion à venir permettront peut-être de trouver, je l'espère, une sortie de crise. Votre démission et, peut-être, notre démission collective sont devenues des impératifs de salut public. À défaut de celle-ci, j'appelle mes collègues à voter contre ce rapport.

**Bernard CHAPPELLIER, Maire Adjoint chargé des questions relatives aux sports et au développement des pratiques sportives (Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes)**

Je vais être encore obligé de préciser quelque chose, Monsieur Estéban Piard. Je salue le fait que vous démissionnez. Vous ne voulez plus assumer vos responsabilités. Très bien. Nous avons pris acte. Moi, je les assume. C'était le cas avant l'affaire de M. Jean-Marc Nicolle et j'ai continué à les assumer après. J'ai continué à travailler dans ma délégation, à signer les courriers et des documents dans le cadre de la responsabilité qui m'a été confiée. Je fais mon travail de Maire Adjoint et j'entends bien le mener jusqu'au bout.

**Pascal REISSER (non inscrit)**

Mesdames, messieurs, chers collègues, mon propos s'adresse à M. Piard. Si vous faites allusion à ma candidature pour être repêché par le Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, vous vous trompez, Monsieur. J'ai démissionné le 31 mai et je siège ici comme non inscrit. Les responsabilités que j'ai prises sont personnelles et réfléchies.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

**Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

M. Piard a parlé de pantomime. S'il y a une pantomime, il en est l'auteur, scénariste, metteur en scène, acteur et, je dois dire, assez mauvais acteur. Chacun a observé — pour en sourire — qu'il a attendu la dernière délibération qui lui était demandée de présenter pour faire cette longue tirade, mûrement préparée, et annoncer sa démission d'Adjoint, ce qu'il aurait pu faire beaucoup plus tôt. Mais cela l'aurait empêché de faire son numéro systématique d'appel à la démission et « à remettre 10 euros dans la machine » pour alimenter les polémiques. Après la suspension de séance et l'intervention de Fabien Guillaud-Bataille, je m'attendais à ce que l'apaisement qui nous était demandé fût de part et d'autre. Je constate qu'il n'en est rien.

Monsieur Piard, vous avez rappelé, sur un ton un peu geignard, les conditions de votre éviction de la présidence du groupe auquel vous apparteniez encore. L'éviction s'est faite, je vous le rappelle, par un vote démocratique. Vous appelez toujours à la démocratie. Je ne vois pas en quoi vous vous plaignez. Par ailleurs, puisqu'il faut faire preuve de transparence, je rappelle que vous aviez vous-même indiqué que vous ne souhaitiez plus exercer ces responsabilités et que, depuis de longs mois, vous étiez aux abonnés absents dans la présidence de ce groupe. En effet, il a fallu en tirer toutes les conséquences en matière de responsabilité.



Je regrette quand même les conditions dans lesquelles particulièrement, vous, Monsieur Piard, vous avez fait se dérouler ce Conseil. Il s'agit sans doute d'une petite revanche des deux seuls élus MRC qui restent dans ce Conseil. Je n'en sais rien. Je vais parler à titre tout à fait personnel. En tout cas, je trouve que les conditions dans lesquelles s'est déroulé le Conseil municipal — même s'il n'est pas tout à fait terminé — ne plaident pas pour que la réunion de sortie de crise dont il a été question puisse se tenir rapidement et sereinement.

#### **Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Chers collègues, je voudrais dire à M. Piard quelques points. Je ne pense pas qu'il soit très utile de répondre sur l'ensemble de cette tirade qui, effectivement, avait l'air d'être travaillée. Vous nous avez fait un grand discours. J'aurais pu l'interrompre puisqu'il ne concernait pas du tout le rapport, conformément à notre règlement intérieur. Je voudrais vous dire que vous manquez un peu de cohérence, cher collègue. En effet, vous avez fait référence à un acte que vous avez refusé de signer dans le cadre de votre délégation sur la conception de la *Lettre du Maire*. Vous auriez dû avoir aussi l'honnêteté de dire que vous avez, en revanche, signé l'impression et la distribution de cette *Lettre*, Monsieur Piard. Vous avez peut-être été rattrapé à la volée. À un moment, vous vous peut-être êtes aperçu avoir signé quelque chose trop rapidement. C'est la réalité. Vous avez signé l'impression et la distribution. Il faut être attentif quand on a la signature.

Vous parlez de coups bas. Vous dites qu'au premier étage, il y aurait beaucoup de coups bas. Monsieur Piard, depuis quatre mois, les coups bas ne manquent pas. J'en suis particulièrement la première cible. Et vous avez un objectif : c'est de me faire craquer. Vous vous répandez beaucoup à ce sujet, avec celui avec qui vous refusez de faire votre groupe. Peut-être que cela montrerait effectivement où vous en êtes arrivés en termes numériques. Mais vous ne me ferez pas craquer. Non, Monsieur Piard. Vous pouvez continuer vos intimidations, vos menaces, vos coups bas. J'ai le cuir solide et je continuerai à assumer cette fonction. Vous allez vous épuiser avant moi.

Une question vous était effectivement posée. Votre mandat de Maire Adjoint vous est confié par le Conseil municipal. La délégation vous est confiée par le Maire. Depuis quatre mois, malgré le fait que je serais infréquentable, vous avez quand même décidé d'assumer. Ce n'est pas à moi de vous retirer votre délégation, Monsieur Piard. C'est à vous que la question est posée, personnellement. Vous en tirez les conséquences au bout de quatre mois. Cette décision doit donc être en effet mûrement réfléchie. J'en appelle au vote de cette délibération qui concerne la poursuite de l'adhésion depuis 1997 à l'Association des maires villes et banlieues de France.

#### Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 14 (*Jean-Marc Nicolle, Jean-François Banbuck, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Carole Poisat, Jean-Pierre Petit, Ghania Lateb, Pascal Reisser, Didier Roussel, Monique Raffaëlli, Léna Amoura, Ludwig Loison-Robert, Cécile Boucher*)

Contre : 18 (*Lina Boyau, Geneviève Étienne-El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat, Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Colette Khabbaz, Léa Morgant, Marie-Rose Loembé, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Jérôme Giblin, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard*)

Abstentions : 2 (*Vincent Rousseau, Sarah Benbelkacem*)

#### **Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Nous passons à la délibération n° 53.

#### **N° 2018-053. ADHESION A L'ASSOCIATION « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »**

#### **Jean-Marc NICOLLE, Maire**

La Ville participe depuis 2000 au concours national des villes et villages fleuris. Ce label juge l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement, la préservation du lien social, la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics sur un échelon de 4 points représentés par des petites fleurs. Tous les trois ans, le jury effectue une visite dans la commune afin de réévaluer la qualité des espaces publics en fonction des critères demandés. Il est important de rappeler que notre Ville, de 2000 à 2013, a été récompensée d'une fleur. En 2014, la Ville a obtenu une seconde fleur. Ces deux fleurs ont été confirmées et maintenues lors du passage du jury en 2017.

Afin de contribuer à conforter et à développer les missions de ce label, notre Ville doit maintenant adhérer à cette association. Cette adhésion permet d'obtenir le rapport de visite du jury, surtout l'accès à la grille d'évaluation, et des échanges avec nos services dans le cadre des pratiques professionnelles. Cela permet aussi de travailler sur la question des critères et sur les axes

de progrès. Cette adhésion permet d'obtenir un accompagnement sous forme de *newsletters* professionnelles pour nos agents, ce qui leur permet de valoriser leur cadre d'emploi. Cette adhésion a été rendue obligatoire en 2018 pour nous permettre de continuer à concourir au Conseil national des villes et villages fleuris et de continuer à être labélisés. Malheureusement, si nous n'adhérons pas, nous ne pourrions pas poursuivre avec ce label. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Ghania LATEB (Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté)**

Mon intervention sera courte. Il s'agit de développement durable et de bien-être. Il faut marquer la chose. Je voudrais juste dire que la perte de la raison de Français pour une guerre politique et de places peut faire passer à côté de l'histoire. Cela fait quand même soixante ans, voire davantage, que cette labélisation — Bernard confirmera — a lieu. À l'origine, c'était M. Godefroy. Le développement durable me tient à cœur. Il est dommage de passer à côté de l'histoire.

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 14 (*Jean-Marc Nicolle, Jean-François Banbuck, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Carole Poisat, Jean-Pierre Petit, Ghania Lateb, Pascal Reisser, Didier Roussel, Monique Raffaëlli, Léna Amoura, Ludwig Loison-Robert, Cécile Boucher*)

Contre : 18 (*Lina Boyau, Geneviève Étienne-El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat, Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Colette Khabbaz, Léa Morgant, Marie-Rose Loembé, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Jérôme Giblin, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard*)

Abstentions : 2 (*Vincent Rousseau, Sarah Benbelkacem*)

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

La délibération est rejetée. Nous passons à la délibération n° 54.

**N° 2018-054. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Il vous est proposé de transformer

- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe en 2 postes d'animateur ;
- 1 poste d'adjoint d'animation en un 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe ;
- 4 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe en 4 postes d'agent de maîtrise ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial en 1 poste d'agent de maîtrise.

Il est important de préciser que la transformation de ces 8 postes a pour vocation et objet de nommer des agents qui ont réussi le concours ou qui ont bénéficié de la promotion interne.

Il vous est proposé également, dans la continuité du Comité technique de février 2017, de procéder à la création de 4 postes d'adjoint technique territorial. Il s'agit de créer 4 postes supplémentaires au tableau des effectifs. Ces 4 postes nous permettraient de mettre en place un nouveau plan de propreté urbaine et, surtout, de créer une équipe de cantonniers supplémentaire de manière à faire du nettoyage en fonction de l'usage et de la densité de certains axes. Je pense particulièrement à l'avenue de Fontainebleau et à l'avenue Eugène-Thomas. Cette équipe supplémentaire pourrait travailler l'après-midi. Il y aurait donc un nettoyage le matin et un autre l'après-midi. Pour cela, il convient de créer 4 postes supplémentaires.

Il vous est précisé que, pour l'instant, le poste de chef d'équipe que nous entendons également créer dans ce cadre (nous avons annoncé 5 postes en interne lors de la concertation avec les agents) ne vous est pas proposé à ce stade dans la délibération puisque nous ne connaissons pas encore celle ou celui qui sera recruté. Il convient donc d'attendre d'adopter une délibération sur le grade précis de l'agent qui pourra être retenu. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 14 (*Jean-Marc Nicolle, Jean-François Banbuck, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Carole Poisat, Jean-*

*Pierre Petit, Ghania Lateb, Pascal Reisser, Didier Roussel, Monique Raffaëlli, Léna Amoura, Ludwig Loison-Robert, Cécile Boucher)*

Contre : 18 (*Lina Boyau, Geneviève Étienne-El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat, Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Colette Khabbaz, Léa Morgant, Marie-Rose Loembé, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Jérôme Giblin, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard*)

Abstentions : 2 (*Vincent Rousseau, Sarah Benbelkacem*)

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Nous passons à la délibération n° 55.

#### **N° 2018-055. MISE A JOUR DE LA LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT A DES LOGEMENTS DE FONCTION**

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Ce rapport se place dans la continuité du rapport passé sur les actions mises en place à la suite des conclusions du rapport de la Chambre régionale des comptes. Il nous a été demandé de redélibérer sur le tableau concernant les agents qui bénéficient d'attribution de logements de fonction notamment par nécessité absolue de service. C'était déjà le cas. Nous ne faisons que confirmer ce qui se fait depuis 2007 dans le cadre de ces logements pour nécessité absolue de service. Les arrêtés seront repris pour notifier dans l'arrêté de chacun des agents qu'ils bénéficient bien de cet avantage accessoire sur ces logements. Il vous est proposé aussi dans cette délibération d'approuver la Convention d'occupation précaire avec astreinte qui concerne un logement dans ce tableau. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 14 (*Jean-Marc Nicolle, Jean-François Banbuck, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Carole Poisat, Jean-Pierre Petit, Ghania Lateb, Pascal Reisser, Didier Roussel, Monique Raffaëlli, Léna Amoura, Ludwig Loison-Robert, Cécile Boucher*)

Contre : 18 (*Lina Boyau, Geneviève Étienne-El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat, Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Colette Khabbaz, Léa Morgant, Marie-Rose Loembé, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Jérôme Giblin, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard*)

Abstentions : 2 (*Vincent Rousseau, Sarah Benbelkacem*)

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Je m'adresse à Mme Etienne-El Malki. Je ne peux pas m'empêcher d'être assez surpris du vote d'un de vos membres. En effet, cette délibération a fait l'objet d'un passage en Comité technique où un représentant de votre groupe était présent. Certes, ce ne sont pas des réunions publiques, mais des réunions internes. Mais je ne peux pas m'empêcher de faire remarquer que votre représentant a voté pour concernant cette délibération soumise au Comité technique. D'autres personnes présentes ici peuvent confirmer. Ce n'est pas grave, c'est vrai qu'il n'y avait pas de public. Nous passons à la délibération n° 56.

#### **N° 2018-056. FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CHSCT ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE**

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

J'ai eu l'occasion de présenter ce rapport lors du Conseil municipal du 4 juin. Cette délibération a pour objet de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel. La fourchette est comprise entre 4 et 6. Il vous est proposé de maintenir ce nombre à 6, comme c'est le cas actuellement, et de maintenir aussi la parité. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 14 (*Jean-Marc Nicolle, Jean-François Banbuck, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Carole Poisat, Jean-Pierre Petit, Ghania Lateb, Pascal Reisser, Didier Roussel, Monique Raffaëlli, Léna Amoura, Ludwig Loison-Robert, Cécile Boucher*)

Contre : 18 (*Lina Boyau, Geneviève Étienne-El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat, Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Colette Khabbaz, Léa Morgant, Marie-Rose Loembé, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Jérôme Giblin, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard*)

Abstentions : 2 (*Vincent Rousseau, Sarah Benbelkacem*)

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Nous passons à la délibération n° 57.

**N° 2018-057. FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE**

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

C'est la même chose que pour la délibération précédente. Je rappelle que les élections auront lieu le 6 décembre 2018. Nous devons fixer le nombre de représentants du personnel dans une fourchette comprise entre 4 et 6. Cette délibération a pour objet d'avoir le nombre maximum, comme la délibération précédente. Nous vous proposons ainsi 6 titulaires et 6 suppléants au Comité technique. Je précise de nouveau que le Comité technique a émis un avis favorable. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 14 (*Jean-Marc Nicolle, Jean-François Banbuck, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Carole Poisat, Jean-Pierre Petit, Ghania Lateb, Pascal Reisser, Didier Roussel, Monique Raffaëlli, Léna Amoura, Ludwig Loison-Robert, Cécile Boucher*)

Contre : 18 (*Lina Boyau, Geneviève Étienne-El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat, Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Colette Khabbaz, Léa Morgant, Marie-Rose Loembé, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Jérôme Giblin, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard*)

Abstentions : 2 (*Vincent Rousseau, Sarah Benbelkacem*)

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Nous passons à la délibération n° 58.

**N° 2018-058. RESSOURCES HUMAINES — RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL DE CATEGORIE A AU POSTE DE RESPONSABLE DU POLE RECRUTEMENT, CONSEIL ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES**

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Il s'agit du recrutement d'un poste en catégorie A pour une durée de trois ans. Le principal objet de la fiche de poste de cet agent est de proposer des éléments quantitatifs et qualitatifs sur l'élaboration du Plan de gestion prévisionnel des effectifs et des compétences, professionnaliser le recrutement, favoriser la mobilité interne, accompagner les agents dans leur projet professionnel, développer les compétences individuelles et collectives à travers les diagnostics de compétence, enrichir le Plan de formation dans une logique de conciliation des orientations stratégiques, améliorer les organisations du travail et les conditions de travail, et décliner les politiques de la diversité. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 14 (*Jean-Marc Nicolle, Jean-François Banbuck, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Carole Poisat, Jean-Pierre Petit, Ghania Lateb, Pascal Reisser, Didier Roussel, Monique Raffaëlli, Léna Amoura, Ludwig Loison-Robert, Cécile Boucher*)

Contre : 18 (*Lina Boyau, Geneviève Étienne-El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat, Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Colette Khabbaz, Léa Morgant, Marie-Rose Loembé, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Jérôme Giblin, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard*)

Abstentions : 2 (*Vincent Rousseau, Sarah Benbelkacem*)

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Le rapport est rejeté. Nous passons à la délibération n° 59.

**N° 2018-059. RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE MUTUALISATION D'UNE ASSISTANTE SOCIALE ET D'UNE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL POUR LE PERSONNEL AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE BIEVRE**

**Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Il s'agit du renouvellement de deux conventions. L'une concerne l'assistante sociale qui intervient deux demi-journées dans notre collectivité. Il est précisé que la demi-journée est facturée à la collectivité pour un montant de 110 euros. La psychologue

du travail, qui intervient pour une demi-journée hebdomadaire et deux demi-journées d'intervention mensuelle pour l'année civile. La demi-journée d'intervention est facturée à la collectivité pour un montant de 120 euros. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 14 (*Jean-Marc Nicolle, Jean-François Banbuck, Zohra Sougmi, Rose Alessandrini, Bernard Chappellier, Carole Poisat, Jean-Pierre Petit, Ghania Lateb, Pascal Reisser, Didier Roussel, Monique Raffaëlli, Léna Amoura, Ludwig Loison-Robert, Cécile Boucher*)

Contre : 18 (*Lina Boyau, Geneviève Étienne-El Malki, Laurent Girier, Paule Mathonnat, Ghislaine Bassez, Fabien Guillaud-Bataille, Nadia Mersali-Laloupo, Ibrahima Traoré, Didier Vot, Colette Khabbaz, Léa Morgant, Marie-Rose Loembé, Bernard Aubague, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Jérôme Giblin, Jean-Luc Laurent, Esteban Piard*)

Abstentions : 2 (*Vincent Rousseau, Sarah Benbelkacem*)

#### **Jean-Marc NICOLLE, Maire**

La délibération est rejetée.

<b>COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>
--

#### **Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions que j'ai effectuées en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Y a-t-il des questions ?

#### **Jérôme GIBLIN (*non inscrit*)**

Vous serait-il possible d'apporter des précisions sur les décisions 3 et 4 (« désignation du cabinet Seban et associés pour un conseil juridique aux agents de la Ville » et « concernant les dispositions légales et réglementaires relatives aux instances municipales ») ? Merci.

#### **Jean-Marc NICOLLE, Maire**

Le Secrétariat général vous communiquera les éléments. Pour la 3<sup>e</sup> décision, nous vous communiquerons le nom de l'agent concerné. Pour la 4<sup>e</sup> décision, le titre précise bien les choses. Il s'agit de la préparation des instances municipales. Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Avant de vous souhaiter de bonnes vacances, je voudrais rappeler des choses. Tout à l'heure, un certain nombre d'éléments ont été donnés sur la légalité du dernier Conseil municipal, etc. Monsieur Piard, je voudrais simplement vous dire que, si ce Conseil municipal avait été illégal comme vous l'avez laissé entendre, dans ce cas, vous auriez plutôt choisi de ne pas venir pour attaquer les délibérations devant la justice. Vous auriez montré que nous étions des amateurs, comme vous avez essayé de le faire tout à l'heure. Mais vous ne l'avez pas fait. Vous étiez présent. La façon dont les choses se déroulent est assez étonnante. Vous attaquez ensuite sur le fait qu'il y aurait un problème de légalité. Je réitère que le Conseil municipal pouvait se tenir en toute légalité.

Sur la question de la Culture du cœur, tout à l'heure, je n'ai pas voulu répondre. Non, Monsieur Laurent, je ne peux pas prendre cette décision dans le cadre des actes que le Conseil m'a confiés pour une simple et bonne raison dans la droite ligne du travail de régularisation que l'on mène depuis le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Auparavant, cette adhésion se faisait par un bon de commande. Or il faut passer par une délibération du Conseil municipal. Nous régularisons un certain nombre de choses. Cela prend un peu de temps. C'est ce qui vous a été communiqué lors d'un Conseil municipal précédent. C'est la raison pour laquelle je ne peux pas prendre cette décision dans le cadre des prérogatives qui m'ont été confiées.

Je voudrais simplement vous dire, et particulièrement à mes collègues de l'ancienne majorité — c'est ainsi que l'on peut la qualifier aujourd'hui au regard de ce Conseil municipal —, que les chiffres s'acharnent. Sauf à une coalition avec la droite, vous n'avez pas cette majorité dans le Conseil municipal, contrairement à ce que vous voulez laisser entendre. Vous vous acharnez à ce blocage qui pénalise particulièrement notre Ville et les Kremlinois. En effet, encore une fois, les chiffres sont

d'une dure réalité. Le Groupe Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparenté, UDE compte 13 élus. Nous avons constaté 14 votes, du fait d'un conseiller municipal non inscrit qui s'est exprimé tout à l'heure pour soutenir. Sauf à ce que vous m'expliquiez que vous avez une nouvelle majorité avec les élus de l'opposition d'hier, vous avez 11 élus dans ce rassemblement ou cette coalition de partis.

Malgré tout cela, j'espère que la période estivale amènera chacun à la raison et à diminuer les coups bas, ainsi que cela a été dit tout à l'heure. J'espère que vous arriverez à trouver une bonne température — même si elle est élevée aujourd'hui — dans d'autres lieux et que cela permette à chacun de se reposer et de réfléchir pour revenir dans la sérénité. Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles vacances. Le Conseil est clos.

*Jean-Marc NICOLLE, Maire, lève la séance à 11 heures 55.*